MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°02 XV 2015

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 2 MARS 2015

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Claude DARGENT, Jean-Raymond DELMAS, Elisabeth de FRESQUET, Françoise DOROCQ, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Anne HIDALGO, Jean-Manuel HUE, Shervin JANANI, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Youma-Aïcha MAIRE, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Fabrice ORLANDI, Laurence PATRICE, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Anne-Claire TYSSANDIER, Marie TOUBIANA, Dominique VERISINI, Yann WEHRLING.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : Catherine BESSIS donne pouvoir à José BAGHDAD, Youma NIARE donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Gérard GAYET donne pouvoir à Jean-Philippe PIERRE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE donne pouvoir à Alphée ROCHE-NOEL.

Est absent : Monsieur Pierre CHARON

1. *Désignation des secrétaires de séance*

José BAGHDAD et Shervin JANANI sont désignés secrétaires de séance.

2. *Adoption du procès-verbal du CA-CICA du 26 janvier 2015*

Le procès-verbal est adopté.

3. *2015 DDP 21 - Communication relative au Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité*

Monsieur MARTINEZ : Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, que le Conseil de Paris adoptera d'ici quelques jours, constitue le nouveau cadre de lutte contre la délinquance pour la période 2015-2020, intégrant une « clause de revoyure » à la mi-parcours, vers 2017.

Cette démarche a été menée dans la concertation, la Maire de Paris ayant associé les maires d'arrondissement. Philippe GOUJON a adressé à Mme Colombe BROSSEL ses observations le 30 janvier et a reçu une réponse le 19 février. Certaines suggestions ont été retenues, ce qui confirme l'intérêt de la concertation. Ce contrat s'articule autour de trois axes : prévenir la délinquance des jeunes, protéger les personnes vulnérables et améliorer la tranquillité publique. Ces trois axes se déclinent en trente-et-une fiches action.

En préambule, je vous rappellerai que Paris fait figure de lanterne rouge, avec des atteintes aux biens en hausse de 10 à 12 % par an. L'engagement du Préfet de publier mensuellement courant 2015 les chiffres de la délinquance doit être évidemment concrétisé au plus vite. La question du financement de ce plan demeure cependant entière dans un contexte de baisse historique de la contribution de la Ville au budget de la Préfecture de police en 2015 : moins 5,7 millions d'euros. La prévention de la délinquance des jeunes, premier axe de ce contrat, à savoir les mineurs qui représentent 18 % de la délinquance, justifierait, comme nous le demandons depuis plusieurs années, l'ouverture d'un centre éducatif fermé à Paris. Il est tout aussi urgent de traiter la question des mineurs étrangers délinquants qui représenteraient 62 % des défèrements en 2013. Les mesures d'expulsion ou d'extraction du milieu familial d'origine doivent être systématiques également. Les mairies d'arrondissement doivent pouvoir organiser des stages de responsabilité parentale et être destinataires des informations nominatives concernant les élèves problématiques et leurs familles.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et de l'application du dispositif Vigipirate, comme de façon générale pour lutter contre la délinquance, la prévention situationnelle doit être systématisée par la réalisation d'un outil de sécurité global, d'enquêtes de sûreté publique et par la communication aux maires d'arrondissement du suivi des actions de protection mises en place au fur et à mesure de leur déploiement, c'est-à-dire les nouvelles zones placées sous vidéo-protection, les actions mises en place pour protéger les sites sensibles notamment. Nous regrettons que notre demande d'insérer une fiche sur le terrorisme, incluant le retour d'expérience disponible sur le plan Vigipirate, n'ait pas été retenue.

En matière de lutte contre la radicalisation, outre l'organisation de nouvelles journées Défense et Citoyenneté, nous nous réjouissons que notre demande que les maires d'arrondissement soient représentés au sein de la cellule de prévention et d'accompagnement des familles ait été retenue. Par ailleurs, pour mieux protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes, second axe de ce contrat, il est nécessaire de renforcer dans les arrondissements (notamment le nôtre) le nombre de psychologues et d'intervenants sociaux au sein de la brigade de protection de la famille et des unités d'accueil des victimes des commissariats d'arrondissement. Par ailleurs, en cette période de hausse de la mortalité routière, notamment des usagers les plus vulnérables, la Préfecture de Police doit renforcer la détection et la lutte contre les conduites à risque, sous l'emprise de l'alcool ou des stupéfiants.

Le troisième axe du contrat « améliorer la tranquillité publique » recouvre l'insécurité du quotidien, tant sur la voie publique que dans les immeubles et en particulier, dans les grands ensembles sociaux. L'efficacité de la protection appelle au moins à doubler le plan « mille caméras » de Paris et à l'étendre dans les lieux dont le caractère sensible évolue en permanence, ainsi qu'aux équipements municipaux sensibles. De leur côté, les bailleurs doivent engager une politique d'implantation de vidéo-protection dans les grands ensembles qui le nécessitent, comme l'expérience va en être faite prochainement aux Périchaux. La surveillance doit être étendue à davantage d'ensembles sociaux, comme celui des Frères Voisin où de graves incidents se sont produits la semaine dernière. Ce dispositif doit fonctionner 24h/24, d'où l'intérêt de l'implantation d'une base du GPIS dans le sud-ouest de Paris, que nous réclamons depuis de nombreuses années. La police et le GPIS doivent intervenir notamment en patrouilles mixtes dans les halls d'immeubles pour faire cesser les troubles de jouissance, trafic divers notamment les stupéfiants, ainsi que les agressions. L'identification des

fauteurs de troubles doit entraîner l'engagement des procédures d'expulsion, un objectif auquel souscrit Mme BROSSEL. Attribuer aux gardiens des grands ensembles un pouvoir de verbalisation des infractions au règlement intérieur renforcerait bien évidemment la lutte contre l'insécurité du quotidien. Des secteurs particulièrement sensibles et qui ne sont pas encore dotés d'équipes de correspondants de nuit devraient en être pourvus, comme le secteur des Périchaux en particulier qui en nécessite une, voire un dispositif de médiation de jour. Des cellules de lutte contre les bandes doivent être développées également et travailler en partenariat entre arrondissements, en particulier avec le XIVe. Des arrondissements qui ne sont pas en politique de la ville comme le XVe devraient par ailleurs voir certains de leurs quartiers bénéficier aussi des moyens associés. Lutter contre la récidive n'est pas suffisant, il faut aussi lutter contre la réitération. Il est dommage que le contrat local ne mentionne finalement pas les comités de médiation de quartier. Il serait pertinent d'expérimenter ces comités, sur lesquels pourrait s'appuyer la mise en place du dispositif de participation citoyenne tel qu'il existe en province, comme les « voisins citoyens », qui permettrait, conformément à la circulaire du 22 juin 2011, d'associer les habitants à la lutte contre la délinquance d'appropriation sur le modèle d'Aubervilliers ou du Canada.

Par rapport aux récurrents désordres de la voie publique communs à de nombreux quartiers parisiens, il faut d'une façon générale adapter et renforcer la réponse judiciaire à cette petite délinquance de masse, souvent orchestrée par des réseaux mafieux (vente à la sauvette, vente de stupéfiants, pillage des containers à vêtements, mendicité agressive, racolage de tous ordres, occupation de hall d'immeuble, dégradation, nuisances sonores nocturnes, alcoolisation sur la voie publique, etc.) et rétablir les arrêtés anti-mendicité. Un corps urbain de sécurité issu de la fusion des ISVP et des ASP, placé sous l'autorité du Maire de Paris, pourrait davantage faire face à cette délinquance quotidienne de masse.

Pour améliorer la tranquillité nocturne des riverains, les commissions d'arrondissement doivent être mises en place et les nuisances sonores excessives doivent être mieux réprimées, en particulier à l'égard des boîtes de nuit de la rue de la Croix-Nivert ou certains cafés-restaurants de l'avenue de la Motte-Picquet. Ce ne sont que des exemples.

Tout en saluant l'intégration de certaines de nos suggestions dans ce contrat parisien de prévention et de sécurité, nous engageons la Maire de Paris à répondre, comme elle s'y était engagée pendant sa campagne, je la cite : *« aux Parisiens qui demandent une lutte plus ferme contre les nuisances, les violences et les incivilités »*. Pour le moment, la seule mesure significative prise par la Ville

a été la diminution de sa contribution au budget de la Préfecture de Police, dans un contexte d'affaiblissement de la réponse pénale. Aussi, nous craignons que les moyens mis en œuvre ne soient pas à la hauteur des attentes, d'autant plus qu'aucun financement de ce contrat n'est prévu dans le document que je viens de vous commenter.

En conclusion, je voudrais préciser que si les trois axes du contrat parisien se déclinent en trente et une fiches d'action, certaines ne s'appliquent pas forcément à notre mairie, comme la lutte contre le proxénétisme, et d'autres (heureusement à la demande de notre Maire) sont déjà mises en œuvre dans notre arrondissement. C'est le cas pour l'action que mène le pool social que coiffe ma collègue Sylvie CEYRAC et qui regroupe plusieurs délégations. C'est aussi le cas pour la délégation « diversité et intégration » de ma collègue Louisa FERHAT qui lutte contre les violences faites aux femmes. C'est aussi le cas pour la délégation qui prend en charge la jeunesse et le sport, lesquels permettent de travailler sur la citoyenneté. Sur ce point, notre Maire a demandé le développement des opérations « Ville, vie, vacances » qui se tiennent dans l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Le débat est ouvert. Qui souhaite s'exprimer ?
Madame SCHNEIDER

Madame SCHNEIDER : Comment aborder une réflexion sur la prévention et la sécurité des seniors sans dire quelques mots sur les problèmes tout simplement humains que rencontre cette population fragilisée par l'âge, mais aussi souvent par l'isolement ? Ces seniors par leurs actes, leur travail, mais aussi, d'une façon plus pragmatique, par leur participation à l'économie du pays, nous ont laissé en héritage une certaine société au sein de laquelle beaucoup d'entre eux ont maintenant du mal à trouver leur place.
A Paris, l'isolement des seniors est important et en progression. Ils sont victimes des deux tiers des vols par ruse et d'un tiers des cambriolages, alors qu'ils ne constituent que 20 % de la population. Les vols à la fausse identité sont devenus courants (faux plombiers, démarcheurs, faux policiers) et les seniors sont les proies faciles de jeunes voyous qui n'hésitent pas à les malmener pour leur voler bijoux, porte-monnaie et sacs à main. Faits moins connus : certaines personnes décèdent dans les jours ou semaines qui suivent leur agression.

Pour lutter contre cet isolement social, facteur de vulnérabilité, il faut favoriser la participation des seniors à la vie sociale et culturelle, développer des actions de prévention et en améliorer la communication. Pour pallier tous ces problèmes, la Mairie du XVe a mis en place récemment plusieurs dispositifs : un Conseil des

gardiens, qui sera un relais essentiel entre les habitants, la Mairie d'arrondissement et les services concernés du commissariat et des différents organismes sociaux. Ces gardiens nous permettront de localiser les personnes isolées et en grande difficulté. Un conseil des aînés, avec l'expérience de chacun de ses membres, nous donnera un éclairage supplémentaire sur les problématiques relatives à la condition des seniors dans notre société, et plus particulièrement dans notre arrondissement. Pour répondre à leurs interrogations, des permanences mobiles sont installées sur les marchés.

En partenariat avec les missions de prévention et de communication du commissariat, des conférences sont déjà organisées dans les maisons de retraite pour informer les résidents et leur donner des conseils de bon comportement. La mission d'accompagnement et de protection propose aussi un accompagnement pour accéder en toute sécurité aux établissements bancaires et sécurise en même temps les seniors, souvent gênés sur les trottoirs par les vélos et autres deux-roues. Des réunions sont aussi organisées en mairie sur différents sujets pour informer au mieux nos aînés.

Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité souligne ces problèmes et propose des actions efficaces, dont certaines ont déjà été mises en place. Mais ces services d'accompagnement, de protection, de surveillance demandent un nombre plus que conséquent de policiers et d'intervenants spécialisés. Alors, une question : aurons-nous sur le XVe un nombre d'effectifs suffisant pour couvrir efficacement l'arrondissement et mener à bien ce contrat ?

Monsieur le Maire : Madame FERHAT

Madame FERHAT : Dans le cadre de ma délégation diversité, intégration, égalité hommes-femmes, on a pris en compte plusieurs fiches d'action dans le Contrat Parisien. Comme tous les arrondissements, le 25 novembre, nous avons organisé, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, une conférence qui nous a permis de réunir les associations, les services administratifs qui œuvrent pour combattre ce fléau. Lundi prochain, le 9 mars à 19 heures, dans le cadre de la journée internationale de la femme, comme je tenais à continuer ce travail, nous allons proposer la pièce de théâtre « Aime-moi », qui sera sur la violence faite aux femmes, à la salle des fêtes. Vous y êtes tous cordialement invités.

Nous avons également pris en compte la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en organisant la journée internationale de la tolérance, où étaient représentées les trois personnes importantes des trois religions, pour venir

parler à la population sur le sujet du vivre-ensemble. Nous continuons à travailler sur ce domaine, avec entre autres l'association Elle's Imagine'nt, avec le PAD et bien d'autres organismes. Voilà le travail que je mène pour l'instant et j'espère le continuer.

Monsieur le Maire : Monsieur LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Je me permettrai d'insister sur deux points que notre collègue Hubert MARTINEZ a évoqués dans sa très bonne présentation de ce nouveau Contrat Parisien de Prévention. Il a d'ailleurs exprimé l'attente des habitants du XVe sur un certain nombre de sujets et je souhaiterai insister sur ce qui est une nouveauté dans ce contrat. Je veux parler d'une part, du soutien aux bailleurs sociaux en matière de vidéo-protection et d'autre part, de l'instruction des dossiers de troubles de jouissance. Je parle de nouveautés car il faut bien dire que jusqu'à présent, on a connu la Ville pour le moins hésitante sur ces deux sujets, qui constituent pour les habitants du XVe et pour nous-même des priorités. Je ferai quand même quelques observations.

Concernant les troubles de jouissance, on sait que ce sont des procédures qui sont extrêmement difficiles à mettre en œuvre. Nous avons fait (vous vous en souvenez, Monsieur le Maire) à l'ancienne Ministre Mme DUFLOT des propositions dans le cadre des débats parlementaires de la loi ALUR. Il faut rappeler que ces propositions, en matière d'accompagnement des bailleurs sociaux, ont été balayées d'un revers de main par la Ministre. Il serait donc intéressant et utile de savoir comment la Ville, en lien avec les mairies d'arrondissement, compte procéder pour aider les bailleurs dans cette tâche pour le moins ardue, qui doit pouvoir conduire à l'éviction des fauteurs de troubles. On a quelques exemples dans le XVe qui nous démontrent la difficulté pour évincer ces fauteurs de troubles.

Par ailleurs, concernant la vidéo-protection, j'aimerais savoir quelle forme prendra le soutien en matière d'accompagnement des bailleurs pour la vidéo-protection, et surtout pour quels résultats. Je rappelle que c'est une demande que nous avons faite de manière constante avec vous, Monsieur le Maire. On peut se satisfaire que vingt et une caméras de surface soient bientôt mises en service. Il s'agit du dispositif des Périchaux, puisqu'à titre expérimental, ces caméras vont être installées. Il faut bien le dire, les autres ensembles sociaux sensibles doivent également être équipés de ces dispositifs. Je pense en particulier, mais pas seulement, aux Frères Voisin. Si ces évolutions sont favorables, on voit que l'application des deux mesures (l'aide au traitement des dossiers de troubles de jouissance et la mise en place d'une vidéo-protection

complémentaire de celle qui existe sur l'espace public) nécessitent aujourd'hui, et pour les mois et années qui viennent, à la fois des moyens bien sûr, mais aussi une stratégie qui ne peut être mise en place qu'avec l'écoute des habitants concernés et bien évidemment des mairies d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Effectivement, c'est un objectif que nous poursuivons tous. Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Je me félicite, tout comme Jean-François LAMOUR et Hubert MARTINEZ, que la Ville se rallie à l'analyse constante de notre majorité sur le sujet de la vidéo-protection et de l'instruction des dossiers pour troubles de jouissance. Je voulais faire part en revanche de ma surprise sur la part assez restreinte qui est consacrée à la question très problématique de l'occupation par des bandes des halls d'immeubles, des parties communes, ou tout simplement de l'espace public en général, qui est traitée dans la fiche action 3.7. Il aurait d'ailleurs peut-être été plus opportun de la traiter dans la fiche 3.3 qui est consacrée à la question de la tranquillité dans les ensembles sociaux. Je lis rapidement le petit passage sur cette question de l'occupation des halls d'immeubles, qui est abordée à travers le prisme des correspondants de nuit : « *Les correspondants de nuit interviennent pour réduire les nuisances et résoudre les petits conflits entre usagers de l'espace public ou des équipements municipaux, par exemple l'occupation des halls d'immeubles, les comportements perturbant la tranquillité d'un lieu. L'objectif des correspondants de nuit est d'apaiser les tensions par un travail d'écoute et de dialogue qui vise à faire comprendre les positions de chacun et à rappeler les règles de civisme et de respect mutuel.* » Je ne me livrerai pas à l'exercice, trop fastidieux, du commentaire de texte et bornerai mon propos à quelques observations qui seront, j'espère, entendues et surtout prises en compte.

D'abord, je ne crois pas que les correspondants de nuit soient forcément les plus outillés pour régler ce type de situation. Je rappelle qu'il y a quelques jours, comme l'évoquait Hubert MARTINEZ, aux Frères Voisin, le GPIS s'est fait accueillir par des jets de carrelage et des menaces de mort. Je ne parle même pas des épisodes où c'est la police elle-même qui a été violemment prise à partie par des individus qui occupent les halls d'immeubles. Par ailleurs, je ne crois pas non plus qu'on puisse parler de « petits conflits de voisinage », ni de cas où il conviendrait de « faire comprendre les positions de chacun », car de ce point de vue, la position des habitants est extrêmement claire et la seule digne d'être défendue, c'est-à-dire de pouvoir rentrer chez soi sans être obligé de baisser les yeux dans la cage d'escalier et, tout simplement, de pouvoir dormir la nuit.

En résumé, je crois qu'une action renforcée et adaptée de la Ville pour faire cesser ces occupations de halls d'immeubles est une nécessité absolue si nous voulons effectivement ramener la tranquillité dans les ensembles sociaux.

Monsieur le Maire : Madame PATRICE.

Madame PATRICE : Je voulais revenir sur la question des violences faites aux femmes, évoquée par Mme FERHAT. Les violences faites aux femmes font effectivement l'objet d'un axe entier du contrat. C'est une avancée dans la prise en compte par l'institution de l'ampleur du phénomène et de l'importance politique du combat qu'il mérite. La création de l'observatoire parisien des violences faites aux femmes, la protection et l'accompagnement juridique, social, sanitaire et psychologique des victimes, les dispositifs de formation et de prévention prévus réclament notre soutien et s'inscrivent aussi dans cette logique. Il est donc à noter que, dans le prolongement de ce contrat, une délibération a été votée à l'unanimité par le Conseil de Paris, sous l'impulsion d'Hélène BIDARD, qui propose la création d'un plan inédit d'hébergement et d'accès au logement pour les femmes victimes de violence. Cette délibération permettra la création de soixante places en CHRS, soixante places en résidence sociale et la mobilisation de cinquante logements sociaux dans la mandature, afin que chaque femme puisse trouver une réponse conforme à son droit à la réparation. Elle demande également la prise en compte de la situation des femmes victimes de violence lors d'échange de logements, la prise en compte du dépôt de main courante qui rentre dans le cadre du système de cotation et une réduction du délai minimum d'inscription au fichier des demandeurs de logement social lors de l'accord collectif départemental. Ce dispositif, adopté à l'unanimité, prolonge la fiche d'action concernant les violences faites aux femmes dans le cadre du contrat de prévention.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé ce sujet et cette proposition de délibération, adoptée à l'unanimité, vous l'avez rappelé. J'étais d'ailleurs l'orateur de mon groupe et un amendement que nous avions déposé a été adopté également. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons bien sûr dans quelques jours. Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Dans le cadre de ce débat, il me semble important d'aborder la question du milieu scolaire. Du point de vue des principes tout d'abord, trois éléments sont pour nous la base de ce domaine. D'abord, la sécurité et l'école ne sont pas antinomiques. Ensuite, l'amélioration de la prévention et de la sécurité commence par le respect de la règle, cela doit aussi s'apprendre et s'éprouver à l'école (surtout en ce moment, je crois). Enfin, l'école

au sens large (et j'y inclue évidemment les collèges) doit être un sanctuaire hermétique à la dangerosité éventuelle des quartiers environnants, comme mes collègues l'ont déjà dit, et c'est par une action assumée et conjointe de tous les pouvoirs publics que ce doit être possible. Pour ce faire, le document qui nous est soumis ne fait pas toujours suffisamment le lien avec les établissements scolaires et les dispositifs proposés. C'est ainsi que je note un certain engouement pour le plan de vidéo-protection alors même que l'exécutif parisien a rejeté, lors du dernier conseil, notre proposition de l'étendre aux collèges. C'est également le cas des moyens matériels des collèges. Le document rappelle tout le soin développé pour dresser les diagnostics locaux de sécurité dans les collèges, mais dans les faits, nous n'obtenons jamais de bilan effectif des travaux réalisés. Pire, nous savons parfaitement que bon nombre de préconisations ne sont jamais suivies d'effet par le département de Paris, c'est-à-dire la majorité municipale actuelle, et cela depuis de nombreuses années.

A titre d'exemple, je suis malheureusement obligé une nouvelle fois de citer le rehaussement des palissades du collège Apollinaire dans notre arrondissement. Cette demande, portée depuis longtemps, votée ici et en Conseil de Paris à l'unanimité, inscrite au budget municipal de 2015, continue de péricliter. Après maints efforts, les travaux devraient enfin être réalisés aux vacances de printemps, mais le devis a déjà été revu à la hausse au dernier moment, pour être augmenté d'au moins un tiers. Cela n'est vraiment pas sérieux, compte tenu de l'enjeu et de l'attente de la communauté éducative. Pour rester sur le cas du collège Apollinaire et parce que nous considérons que la sécurité ne se résume pas uniquement à du matériel, mais aussi à la présence humaine cruciale et de qualité, nous demandons à doter cet établissement d'un adjoint éducatif dans le cadre du dispositif « Action collégiens ». Enfin, de façon plus globale, nous souhaitons intégrer le correspondant sécurité et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté au contrat local de sécurité du XVe.

Pour conclure, parce que lors de différents évènements tragiques survenus dans des établissements scolaires ces derniers mois, le Maire du XVe a été de fait l'interlocuteur privilégié, naturel des habitants et des responsables sur le terrain, nous demandons que les maires d'arrondissement soient officiellement partie prenante à la procédure de transmission des signalements d'infractions en milieu scolaire et au dispositif parisien de réussite éducative.

Monsieur le Maire : Madame TACHENE.

Madame TACHENE : Avec 2,2 millions d'habitants au sein d'une région de 12 millions d'habitants, avec une densité sans égale, la protection des Parisiens

est un enjeu de taille, a fortiori dans le contexte de grande incertitude, voire de menace, que nous connaissons actuellement. C'est la raison pour laquelle l'attente est forte quant au Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité. Adapter au mieux et au plus proche des contingences locales et des attentes de nos concitoyens les dispositifs et les moyens du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, voilà donc l'enjeu qui est devant nous pour les années à venir. La première difficulté que nous rencontrons, c'est que le bilan du CPPS 2009-2013 fait état d'un bilan chiffré des actions et des moyens déployés, mais pas de leur évolution dans le temps, ni de leur efficacité, ce qui rend donc difficile l'interprétation qu'on peut en faire. Aujourd'hui, le contrat développe trois axes : la prévention de la délinquance des jeunes ; la protection des personnes vulnérables, la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et le renforcement de l'aide aux victimes ; l'amélioration de la tranquillité publique.

Si nous partageons les intentions, nous regrettons que les mesures proposées soient insuffisantes face à l'aggravation de l'insécurité. Ainsi, après avoir décliné beaucoup de prévention, de sensibilisation et de réunions, nécessaires bien sûr, il s'agit également de passer aux actions concrètes, crédibles, innovantes même. Il s'agit aussi de créer des connexions d'action autour de différents sujets pouvant éventuellement avoir des liens, par exemple sur les questions de drogue ou de dérives sectaires. Il s'agit enfin de mettre en relation les différents outils à la disposition de la Ville de Paris.

Pour conclure, je voudrais rappeler combien nous sommes attachés à une municipalisation de la police en remettant les missions de défense et de maintien de l'ordre public au centre même des objectifs des acteurs de proximité que sont les policiers municipaux. C'est un sujet que nous continuons de défendre avec conviction, certains de l'adhésion des Parisiens, de l'exigence démocratique et du rôle de responsabilité qui pourrait relever parfaitement du Maire de Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON

Monsieur SITBON : Je crois qu'on peut se féliciter collectivement de ce document et de ce plan d'actions. D'une part, parce que l'élaboration de celui-ci s'est faite dans une grande concertation, que tous les partenaires ont été écoutés et associés, notamment les maires d'arrondissement. D'autre part, parce que la philosophie générale qui transparaît dans ce plan (prévention, humanité et fermeté) permet la mise en œuvre pragmatique de réponses appropriées. La délinquance et l'incivilité trouvent souvent leur source dans la perte du sentiment d'appartenir à la même République. Les tristes évènements de janvier nous ont

points relatifs à la prévention et la sécurité, les CICA ; organisation de marches exploratoires ; questionnaires des bailleurs sociaux auprès de leurs locataires avec un volet prévention et sécurité. Ce document n'est donc que le début d'un travail dont les évènements de janvier nous ont rappelé l'urgence qu'il y a à l'amplifier.

Mes chers collègues, mettons tout en œuvre sans polémique, sans instrumentalisation et sans tabou en associant véritablement les habitants de notre arrondissement pour construire notre contrat de prévention et de sécurité du XVe.

Monsieur le Maire : Madame ROY

Madame ROY : Je vais rebondir sur la dernière partie de l'intervention de mon collègue pour dire que, dans son programme pour les municipales, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, avait proposé d'élargir les missions des conseils de quartiers, notamment aux domaines de la propreté et de la tranquillité publique. C'est donc tout naturellement que cela se retrouve dans les objectifs de la feuille de route de l'adjointe en charge de la sécurité et que ce contrat intègre dans ses principes de gouvernance l'association des habitants, ce qui représente un enjeu majeur dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été cité par mon collègue à l'instant sur l'association des habitants dans les différentes étapes de refonte et de suivi avec les conseils de quartiers, les CICA et les conseils de la jeunesse.

Je voudrais revenir sur le rôle que peuvent avoir les conseils de quartiers sur les questions relatives à la sécurité routière. Dans ce contrat, il est prévu d'associer les conseils de quartiers qui pourront être des partenaires utiles et pertinents pour lutter contre l'insécurité routière. Je tiens d'ailleurs à souligner que dans la mandature précédente, les conseils de quartiers ont été beaucoup associés aux réflexions notamment sur les zones 30, les zones de rencontre. Grâce aux conseils de quartiers, beaucoup de signalements ont été remontés par les habitants (ils étaient bien sûr également constatés par les services de la Ville), ce qui a permis la mise en place dans certaines rues du XVe arrondissement de coussins berlinois par exemple. C'est important d'associer les conseils de quartiers à la construction des solutions. Je tenais à rappeler en conclusion que tous ces dispositifs, dont l'objectif est d'associer les habitants, vont dans le bon sens, à la fois pour favoriser la participation citoyenne, pour favoriser l'implication des habitants de façon pérenne, dans un souci de co-construction des solutions au plus près des attentes de chacun et aussi dans un objectif de prévention et d'efficacité.

rappelé combien nos valeurs républicaines, dont la sécurité fait bien sûr partie, sont le fondement de notre société. Nous devons garantir la sécurité sans déroger à l'ensemble de ces valeurs, mais bien plutôt en les rappelant et en les expliquant sans cesse. Il ne doit y avoir aucun laxisme pour ceux qui troublent l'ordre public ou s'en prennent aux autres, à notre cadre de vie, aux plus faibles, pour ceux qui exploitent des enfants, qui commettent des violences sur des femmes, des seniors, ou des crimes racistes. Mais la répression seule ne suffit pas. C'est pour cela que la prévention et l'éducation, loin des politiques du chiffre, au côté du renforcement de la présence humaine dissuasive sont nos meilleures armes et doivent donc être au cœur de nos dispositifs. Cette volonté se traduit par une nouvelle appellation de ce contrat qui intègre désormais explicitement la notion de prévention. Même si une juste répression est nécessaire, et fermement quand il le faut, c'est seulement en refondant le lien social que nous y arriverons. Actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté dans les établissements scolaires, renforcement de la présence humaine, du GPIS et des correspondants de nuit, actions encouragées (notamment par leur formation) de tous ceux qui, dans la vie de chaque quartier, constituent des relais et des possibilités d'alerte.

Dans le cadre de la petite délinquance des jeunes, qui mène parfois malheureusement à la grande, nous devons favoriser l'exécution des mesures alternatives aux poursuites et des peines comportant une dimension d'insertion sociale, professionnelle ou d'éducation à la citoyenneté ; permettre la mise en œuvre de solutions adaptées en matière d'aménagement de peine ; et veiller à l'accompagnement des sortants de prison. Parcours individualisé, réparation, citoyenneté au sein de la Préfecture de police, dialogue citoyen dans les mairies d'arrondissement, dispositif de réparation pénale « Vélib', tu casses, tu répares » auprès de la société Decaux vont dans ce sens.

Le plan comporte également un volet sur la prévention situationnelle, travail en amont avec la police et les urbanistes sur les projets urbains, qui nous paraît très important et dont un bon exemple est la réhabilitation en cours des espaces extérieurs des Périchaux. L'anonymat de nos villes n'est pas une fatalité et c'est pour cela que ce travail de proximité, qui va se poursuivre avec l'élaboration d'un contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement, sera aussi l'incarnation d'une plus grande association des habitants. Ceux-ci sont les premiers concernés par ce contrat, ses priorités et ses objectifs, respectant ainsi la feuille de route fixée par la Maire de Paris au nouvel exécutif parisien élu en mars 2014. Les instances de consultation existantes seront mobilisées (conseil de la jeunesse, afin de mieux cibler les attentes des 15-30 ans ; conseils de quartier avec des

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'un gros travail a été fait. Les maires d'arrondissement, pour ce qui les concerne, ont été associés à ce travail, consultés. Je ne vais pas dire que nous sommes d'accord avec l'ensemble des propositions, certaines manquent, d'autres sont contestables, mais un gros travail a été fait et nous serons d'ailleurs amenés à décliner ce Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité sur le plan local dans le XVe prochainement. Cela étant, la situation n'est pas bonne sur le plan de la sécurité à Paris puisque, si je me réfère au classement international le plus renommé, celui du *Safe Cities Index 2015* des métropoles mondiales, Paris est classé à la 23e place sur cinquante, New-York étant la 10e et Londres la 18e. La courbe de la délinquance s'inscrit durablement à la hausse avec 20 000 faits de délinquance supplémentaires dans l'année et +9,5 % d'atteintes aux biens, par exemple. C'est vrai qu'il y a une marge de progression importante et que les recommandations, les prescriptions qui sont dans ce CPPS ne sont forcément pas à la hauteur des attentes, des besoins et des dispositions à prendre pour améliorer les choses de façon sensible. Il serait tout à fait opportun que les statistiques de la délinquance puissent être publiées, ce qui n'est pas le cas depuis un certain temps et ce contrat ne prévoit pas de dispositif de publication de statistiques, mensuelles en tous cas. Nous regrettons aussi qu'aucune fiche action ne soit consacrée au terrorisme, alors que c'est évidemment un sujet qui nous préoccupe depuis le mois de janvier et qu'un certain nombre de mesures doivent être prises par la Ville afin de prévenir les actes terroristes.

Un autre sujet concerne le financement de ce CPPS, puisque dans le contrat qui nous est présenté (les choses viendront peut-être par la suite), le financement n'est pas prévu. Il y a aussi ce qui peut éventuellement concerner d'autres intervenants : nous sommes aujourd'hui confrontés à Paris, comme dans toutes les grandes villes, à un contentieux de masse, une délinquance au quotidien qui gâche la vie de nos concitoyens et qui n'est pas suffisamment traitée, ni par les forces de police, et encore moins par la justice, par une réponse pénale tout à fait inadaptée. Je ne veux pas faire de polémique là-dessus, mais il est vrai qu'il n'y a pas aujourd'hui de réponse pénale à un contentieux de masse qui concerne (certains l'ont cité) l'occupation de halls d'immeubles, les petites consommations et trafics de stupéfiants, la mendicité agressive, les dégradations, les troubles de voisinage, etc. Tout ceci est vraiment perturbant pour nos concitoyens et la réponse pénale est insuffisante, même sur d'autres délits d'ailleurs puisqu'avec la suppression des peines plancher par exemple, les instructions pour réduire les emprisonnements, la mise en œuvre de la contrainte pénale, la réforme de la

Ministre de la Justice de 2014 qui va amener tous les auteurs de délits passibles de cinq ans de prison à ne plus être incarcérés. D'ailleurs, à partir de 2017, il s'agira de tous les délits, y compris ceux qui sont punis de dix ans de prison (comme par exemple les viols, les violences avec circonstances aggravantes, les atteintes sur mineurs, trafics de drogue, etc.), cette réforme conduira à ne pas incarcérer 20 000 à 25 000 détenus coupables de ces faits. Il est évident que les services pénitentiaires d'insertion et de probation, même s'ils ont été renforcés, ne seront pas en mesure d'assurer le suivi de tous ces délinquants. Sans compter des crédits plus importants de réduction automatique de peine et la libération des condamnés aux deux tiers de leur peine, au bout de dix-huit ans pour les reclus à perpétuité. Tout ceci va amener, par une insuffisance de réponse pénale, sans doute à une aggravation de la délinquance. C'est un sujet qui va évidemment nous concerner directement.

Vous avez évoqué la vidéo-protection qui mérite là aussi d'être développée massivement, étant donné ses bons résultats, comme le rappelait aussi bien le Ministre de l'Intérieur récemment en citant les chiffres nationaux, que le Préfet de Police en citant les chiffres parisiens. Il est nécessaire que notre ville fasse un effort supplémentaire, ainsi que la Préfecture de Police, en articulant d'ailleurs son dispositif dans Paris intramuros avec la zone de compétence de la police d'agglomération sur les trois départements de la petite couronne où nous pensons qu'un minimum de 5 000 caméras devrait être mis en œuvre pour assurer un bon maillage du dispositif. Je rappelle que nous avons mille et quelques caméras, quand Londres en dispose de 75 000 et que nous avons une caméra pour 2 000 habitants, alors que c'est une caméra pour 340 habitants à Nice par exemple.

Pour terminer, je voudrais dire (parce qu'on pourrait évoquer beaucoup de sujets) qu'il y a des choses dans ce contrat qui nous satisfont, comme plusieurs orateurs l'ont dit : le renforcement de la citoyenneté auprès des jeunes, la lutte contre l'absentéisme scolaire, le partage d'informations (même avec des territoires ZSP), l'amélioration de la prévention situationnelle, le renforcement des travailleurs sociaux et des psychologues dans les commissariats, le renforcement (comme l'a d'ailleurs très bien évoqué Jean-François LAMOUR) des procédures d'expulsion pour troubles de jouissance chez les bailleurs sociaux, etc. Néanmoins, il y a encore beaucoup de points manquants et le plus important est sans doute que la Ville de Paris ne s'est pas dotée aujourd'hui (et n'a pas l'intention de le faire dans le CPPS) des moyens humains pour mettre en application les préconisations qui sont les siennes dans le CPPS. Nous avons un certain nombre de fiches action, mais, comme l'a dit Anne TACHENE, nous

pensons aussi que seul un corps urbain de sécurité, sous l'autorité municipale, permettrait de mieux traiter tous ces désordres de voie publique qui, malheureusement, sont très prégnants dans notre ville. Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Je rebondirai sur votre conclusion, Monsieur le Maire. Un contrat sans moyens risque de demeurer une coquille vide. Pour notre part, c'est ce que nous constatons tous les matins : les difficultés du commissariat pour répondre à nos demandes, les difficultés de la Direction de la prévention et de la protection également pour assumer de petites missions quotidiennes malgré les grands efforts de ce service, les difficultés que rencontrent les correspondants de nuit. A l'heure actuelle, il y a un manque de moyens qui est très grave, très patent et qui nuit à la tranquillité des Parisiens. Je mets un peu l'accent sur ce manque de moyens.

Monsieur le Maire : C'est un encouragement d'ailleurs (et je crois que la Maire de Paris l'a entendu puisqu'elle l'a elle-même déclaré dans des interventions récentes) à améliorer le nombre de personnels en matière de sécurité. Nous espérons tous que tout ceci sera mis en œuvre.

Pour terminer, je voudrais dire que nous avons déposé sur table la liste des élus qui composeront le nouveau conseil local de prévention et de sécurité du XVe. S'il n'y a pas d'observation particulière, tout ceci ayant été fait en concertation, ce sont ces élus qui représenteront le collège des élus dans ce conseil local de sécurité, étant donné qu'il y aura aussi un collège institutionnel et associatif.

Je vous remercie. Il n'y a pas de vote, puisqu'il s'agit d'une communication.

4. ***2015 DU 11 - ZAC Pasteur Montparnasse (14e et 15e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE***

5. ***V15201514 Vœu à la Maire de Paris relatif au devenir du Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin, présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, François-David CRAVENNE, Daniel-George COURTOIS, Anne TACHENE et les élus des groupes UMP et UDI-MODEM.***

Monsieur le Maire : Madame MALASSIS

Madame MALASSIS : Je voulais profiter de ce projet de délibération pour évoquer la crèche familiale Capitaine-Dronne et son accès quasi-impossible, puisque l'ascenseur installé boulevard de Vaugirard et qui permet d'arriver sur la dalle presque sans encombre est en panne depuis très longtemps. Or, les assistantes maternelles qui sont rattachées à cet établissement, où elles se rendent deux à trois fois par semaine afin que les enfants puissent participer aux activités qui leur sont destinées, n'ont donc qu'une solution pour y accéder, quel que soit le lieu de leur domicile : elles doivent passer par le pont des Cinq-Martyrs du lycée Buffon, traverser par tous les temps le jardin Atlantique en évitant les obstacles, tout en poussant une poussette double, voire triple, pour la déposer dans le local dédié, mais le pire reste à venir. En effet, pour accéder à la crèche, il y a encore un étage à monter et l'unique accès se fait par un escalier en bois, c'est-à-dire extrêmement glissant par temps de pluie. Je rappelle que ces assistantes maternelles sont accompagnées de deux ou trois enfants qui, pour certains, ne marchent pas encore. Je vous laisse imaginer la complexité et la dangerosité de l'exercice. A l'heure où la loi oblige à tous les établissements d'être accessibles, celui-ci est l'exemple même du contraire. En 2009, j'avais provoqué une réunion sur place, avec les services de la Ville, pour étudier la faisabilité de l'installation d'un ascenseur, pour éviter au moins cet escalier. L'installation de cet ascenseur est tout à fait possible depuis le local « poussettes ». Je regrette donc qu'aucune décision favorable n'ait été prise pour faciliter la vie des assistantes maternelles, mais aussi de parents qui accompagnent leur enfant dans cet établissement, puisqu'il s'agit aussi d'une halte-garderie, qui fonctionne donc tous les jours de la semaine.

Monsieur le Maire : Si on ne remédie pas à cette difficulté, il y aura un accident grave un jour. Nous avons l'obligation absolue (je le dis pour les services de la Ville) de changer les choses, parce qu'il y a déjà eu des chutes dans cet escalier. Un jour, une chute sera très grave. Je le dis officiellement, nous le disons depuis des années, rien n'est fait et la situation ne peut pas rester en l'état. Madame VERSINI

Madame VERSINI : Je suis un peu surprise que vous ne m'ayez pas saisie officiellement de cette question, puisque cela relève de mon champ de compétences et donc je pense que ça aurait été intéressant que vous puissiez me le dire, afin que je puisse vous apporter une réponse. Je sais, Monsieur le Maire, que vous avez des relations directes et régulières avec le Directeur de la DFPE. J'imagine que vous avez pu évoquer cette question. En tous cas, si ça n'a pas été fait, je m'en occuperai moi-même.

Monsieur le Maire : Il existait des élus et des adjoints chargés de ces problèmes avant vous et ils ont bien sûr été saisis. Mme MALASSIS évoquait même une réunion qui a eu lieu en 2009 (je pense et j'espère qu'il y a une certaine continuité administrative) et nous avons reçu le Directeur de la DFPE voici quelques semaines. Ça a fait partie des sujets que nous avons évoqués avec lui. Je ne voudrais pas à chaque nouvelle mandature être obligé de rappeler le problème : le mieux serait de le régler et je vous en remercie. Monsieur HUE.

Monsieur HUE : Concernant le vœu sur le musée, nous souhaitons vivement inciter l'exécutif parisien à renoncer au transfert de ce musée. Un musée qui est très bien desservi : il y a trois stations de métro, huit lignes de bus, une grande gare. C'est un musée qui mérite, certes, d'être réhabilité, qui mérite surtout de bénéficier d'une signalétique massive et qui pourrait être mise en œuvre dans le cadre de la rénovation du pôle Montparnasse, et de bénéficier d'une véritable politique de communication, notamment par la voie du net. On peut penser à l'Office de tourisme, au CRT, à Atout France, il y a beaucoup de moyens. Cela va engendrer des coûts considérables et le monde combattant du XVe, je le rappelle, est opposé à ce transfert, qui est une forme de dévoiement de la libération de Paris. La reddition est intervenue à Montparnasse, ce musée doit rester à Montparnasse.

Monsieur le Maire : Madame de FRESQUET

Madame de FRESQUET : Notre majorité s'est exprimée à de nombreuses reprises, tant au conseil d'arrondissement qu'au Conseil de Paris, pour affirmer notre ferme opposition au transfert de ce musée dans le XIVe arrondissement. Je ne rappellerai pas ce soir le caractère hautement symbolique de son implantation actuelle et les faits historiques que tous connaissent ici, marquant l'histoire de la libération de Paris, et plus simplement l'histoire de France. J'ajouterai que l'abandon de ce site entraînerait pour la collectivité parisienne un coût considérable, à la fois pour le déménagement de l'Inspection générale des carrières, lieu prévu pour l'implantation du musée dans le XIVe, et la réalisation des travaux d'installation dans les nouveaux locaux. En revanche, nous demandons à nouveau la valorisation des activités exposition de grande qualité et des conférences organisées par le musée. Nous renouvelons aussi notre demande de moyens de communication vers le grand public, comme l'a dit très justement Jean-Manuel HUE, le milieu scolaire et les touristes, ainsi que la signalétique permettant l'identification du musée. Enfin, dans le cadre de la rénovation du pôle Montparnasse, nous souhaitons qu'un accès dédié, depuis le boulevard du Montparnasse et le boulevard Pasteur, soit aménagé.

Pour conclure, je crois que nous devons rester très conscients qu'on ne déplacerait pas le wagon de Rethondes pour quelque raison que ce soit.

Monsieur le Maire : Madame ROY

Madame ROY : Nous sommes d'accord, nous sommes attachés à ce musée, à son importance et à ce qu'il représente pour l'histoire de Paris et de la France. Il est situé sur la dalle Atlantique, à un endroit très peu visible, et ce musée est malheureusement peu fréquenté et ne dépasse pas les 15 000 visiteurs par an, ce qui est fort dommage, étant donné le sujet qu'il porte et qu'il représente. La faible fréquentation est tout de même liée à son emplacement. C'est une difficulté qui a été pointée par de nombreux acteurs, comme les associations d'anciens combattants et les responsables du musée. Des efforts conséquents ont été faits depuis de nombreuses années, notamment sur la signalétique, malheureusement sans succès. Or, vous conviendrez qu'il est indispensable qu'un public bien plus nombreux ait accès à ce musée, à l'histoire qu'il représente et à l'histoire qu'il transmet. L'objectif de la Mairie de Paris est clairement de valoriser ce musée comme il le mérite et ça ne peut malheureusement pas être réalisé, malgré tous les efforts déployés, à l'emplacement actuel. Le déplacement de ce musée est un projet fort de la mandature et une priorité de la feuille de route de Bruno JULLIARD. On déjà eu ce débat, vous vous en souvenez, en février 2014, où Anne HIDALGO avait rappelé, lors de notre conseil d'arrondissement, que cette idée était venue au départ des Compagnons de la Libération et d'autres acteurs de la libération de Paris, d'institutions comme le musée lui-même, et que cette proposition, qu'elle avait ensuite portée dans sa campagne, avait été un axe fort. Je rappelle donc que ça vient bien d'anciens résistants qui soutiennent ce projet de déplacement.

Ce choix du lieu, contrairement à ce que vous exprimez dans votre vœu, correspond à une préoccupation historique forte, puisque le transfert se fera dans le pavillon Ledoux, en face de l'entrée des catacombes et au-dessus du PC du colonel ROL-TANGUY, ce qui justifie complètement la pertinence historique de cette localisation. Je pense qu'il est exagéré dans votre vœu de dire que ça effacera une page essentielle de la libération de Paris. Pour toutes ces raisons, nous appelons à voter contre ce vœu et nous pensons que, justement, l'investissement qui va être fait sur ce musée est important, eu égard à ce que Paris et la France doivent à celles et ceux qui ont permis la libération de Paris.

Monsieur le Maire : Vous avez largement épuisé votre temps de parole, on espère que ça ne se reproduira pas. C'était d'autant moins intéressant que nous constatons en tous cas que le groupe socialiste du XVe est favorable au

transfert d'un musée du XVe dans un autre arrondissement. Les publics concernés apprécieront. Je peux vous dire que nous avons certainement davantage d'anciens combattants de mouvements de résistants qui ne souhaitent pas le déplacement de ce musée, mais comme chacun sait, qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Je pense que, au lieu de penser à cette solution extraordinairement couteuse, de plusieurs millions d'euros, de déplacement de ce musée, il aurait mieux valu faire en sorte de le valoriser et de faire en sorte qu'il soit plus attractif pour les personnes intéressées. Nous, nous défendons ce musée, ce qui nous paraît tout à fait logique en tant qu'élus du XVe et nous défendons la localisation de ce musée dans le XVe, contrairement au groupe socialiste de l'arrondissement. Que ceci soit bien acté. Nous allons maintenant procéder au vote de ce vœu.

Le vœu est adopté, le groupe de la gauche votant contre.

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Je dirai juste un mot pour reprendre ce qu'a dit ma collègue Françoise MALASSIS. Je constate que cette ZAC a dégagé un solde bénéficiaire de 74 millions d'euros, ce qui est considérable et je pense que la Ville pourrait prêter un peu plus d'attention à l'accès à la dalle et investir pour qu'il y ait une signalétique digne de ce nom et que le parcours des mamans qui se rendent à la crèche soit beaucoup moins chaotique. Nous parlons beaucoup en ce moment de l'atelier Montparnasse, de la rénovation de ce secteur. Dans le cadre de cet atelier, on devrait ouvrir une page pour l'achèvement de ce secteur Montparnasse qui présente quand-même un certain nombre de dysfonctionnements qu'il convient de régler pour rendre l'accès à la dalle plus aisé, plus visible et surtout permettre aux mamans de déposer leurs enfants dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Monsieur le Maire : Je pense d'ailleurs que tout ceci pourrait être d'autant plus facilement fait qu'il y a une restructuration programmée du pôle Montparnasse, de l'ensemble entre la place du 18 juin 1940 et la gare Montparnasse. La dalle pourrait y être associée, car elle est actuellement connue de très peu de personnes, parce qu'elle n'est pas suffisamment signalée, ni accessible.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. 2015 DVD 37 - Aménagements de sécurité 2015 - Demande de subventions auprès de la région d'Ile-de-France

Monsieur le Maire : Monsieur PINET

Monsieur PINET : On ne peut que se féliciter des investissements qui vont être réalisés sur le XVe, même si une partie vient de la Région. Je souhaitais intervenir sur quelques petits retours de l'année 2014 et du début 2015 en matière de sécurité routière. Si on parle de sécurité routière, on parle aussi d'aménagements. Petit parallèle avec le Contrat Parisien de Sécurité qui, dans sa fiche action 3.10, a comme objectif la réduction de moitié du nombre de tués d'ici 2020. Très bel objectif en perspective. Diminuer les excès de vitesse (c'est aussi ce qu'on lit dans cette fiche), augmenter le nombre de radars de vitesse et de feux rouges, tout ceci est très bien. Mme ROY a aussi parlé de l'utilisation des conseils de quartiers et je l'en félicite. Mais la sécurité routière, ce n'est pas simplement des moyens, même s'il en faut et il faudrait peut-être repenser l'allocation de ces moyens un peu plus vers les arrondissements. On peut le noter sur cette délibération : dès qu'on parle d'aménagement de voirie, on atteint des sommes assez importantes. Prenons par exemple le cas de la rue de Lourmel et de la rue de l'Eglise, pour l'aménagement qui va être fait, c'est 238 000 euros qui peuvent être alloués par la Région, ce qui veut dire que, si on compte les investissements de la Ville, on arrive à des sommes très importantes.

L'année 2014 pour le XVe se termine sur un mauvais bilan en termes de sécurité routière puisqu'on a eu trois tués entre septembre et décembre, dont un pas très loin de la mairie d'ailleurs. L'année 2015 ne commence pas bien. Pour un objectif à 2020 de réduire de moitié le nombre de tués, je crois qu'effectivement, on va avoir besoin d'un certain nombre d'aménagements ou de repenser un certain nombre de choses. Certes, le risque zéro n'existe pas, mais les aménagements peuvent y contribuer. On peut aussi faire des expérimentations. Je rebondis sur ce qui a été dit sur les Conseils de quartiers. J'en ai rencontré certains rue des Entrepreneurs. On avait parlé dans un vœu d'une expérimentation sur des leds lumineuses devant des passages piétons, ça a été demandé par le Conseil de quartiers Violet-Commerce. On verra si la parole que j'ai entendue ce soir sera suivie d'effet, sur le fait de sensibiliser les Conseils de quartiers pour qu'ils soient promoteurs de dispositifs.

D'autres aménagements devront peut-être être repensés, je pense notamment à la rue Castagnary où des coussins berlinois ont peut-être été demandés à l'initiative des Conseils de quartiers, mais les coussins berlinois de la rue Castagnary ne servent pas à grand-chose quand on regarde l'espèce de détour que font les deux-roues motorisés et les voitures, et il faudrait peut-être là un gendarme couché.

Bien sûr, je suis très satisfait en tant qu'adjoint à la sécurité routière des montants que la Région va nous allouer, mais il faudra faire beaucoup plus si on veut atteindre l'objectif fixé dans le Contrat Parisien de Sécurité, qui sera forcément repris dans notre contrat, à savoir réduire de moitié le nombre de tués d'ici 2020.

Monsieur le Maire : C'est vrai que nous avons eu l'an passé une augmentation assez forte du nombre de piétons tués, puisqu'ils sont passés de treize à vingt à Paris. L'effort demandé dans cette délibération pour diminuer leur nombre de moitié va être assez intense à fournir. Nous nous réjouissons bien sûr qu'il y ait ces travaux à l'angle Lourmel-Eglise, juste au moment où nous aurons l'ouverture de l'EHPAD notamment et d'autres structures municipales ou locales à cet endroit-là, et dans la rue de Dantzig. Nous avons aussi dressé une liste d'aménagements nécessaires sur les carrefours Bertillon-Vouillé, Miollis-Cambronne, au passage Saint-Amand, aux débouchés de la rue de Nanteuil, rues Jean-Daudin, Yvart, d'Alleray. Même si une demi-douzaine d'aménagements ont été effectués en 2014 et que d'autres sont en attente de réalisation comme un plateau surélevé au carrefour Javel-Citroën, le recalibrage de la rue de la Saïda, l'aménagement des carrefours avenue du Maine-rue d'Alençon, Bertillon-Procession et Miollis-Garibaldi, d'autres aménagements sont nécessaires pour sécuriser le passage des personnes. Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Comme ça a été dit précédemment, nous avons encore beaucoup trop d'accidents corporels dans cet arrondissement. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il y a un certain nombre de projets réalisés, de projets en attente. Lorsqu'on programme les travaux de voirie, le critère sécurité est le premier critère qu'on met en avant pour sélectionner les projets. On peut déplorer effectivement le manque de financements pour répondre à tous ces besoins en matière de sécurité. Par conséquent, sur cette opération-là, qui est une demande de subventions à la Région, je vous encourage à voter ce projet car ces projets sont coûteux et, malheureusement, par rapport à nos besoins encore une fois, on arrive à peine à remplir 15 ou 20 % de nos besoins.

Monsieur le Maire : *Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

7. ***2015 DPA 30 - Conversion du site d'Issy sous boulevard périphérique en garage à bennes à ordures ménagères - Approbation du principe de l'opération et des modalités de passation - Demandes d'urbanisme (15e).***

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL

Monsieur ROCHE-NOEL : Le sud-ouest du XVe arrondissement est en profonde mutation : Ministère de la Défense, qui sera livré courant juin ; réaménagement du quai de Javel bas (je ne parle pas du passage Cauchy, ce n'est pas faute de la part de la municipalité du XVe d'avoir demandé des avancées à RFF sur ce point, mais peut-être qu'on arrivera à avancer un jour). Il y a un autre site qui m'interroge, en tant qu'adjoint chargé du conseil de quartier Citroën-Boucicaut : le site du quai d'Issy, sous le périphérique, qui est actuellement bien connu des Parisiens pour être en particulier ce qu'on appelle le CVAE, c'est-à-dire l'endroit où on dépose les encombrants. J'aurais souhaité avoir des informations sur ce point.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : Pour répondre à notre collègue qui a posé la question du CVAE : il sera conservé, il reste même en activité pendant les travaux. Il y aura une continuité de service par rapport à cette déchèterie et cette dépose d'encombrants.

Monsieur le Maire : Monsieur PINET

Monsieur PINET : Sur cette délibération, il nous est demandé d'approuver le principe de transformation d'un garage qui se trouve justement à côté de ce centre de valorisation et d'apport des encombrants. C'est actuellement un garage de maintenance d'engins de lavage de trottoirs pour l'ensemble de Paris, pas simplement pour le XVe. La Ville souhaite recentrer les garages des bennes à ordures collectées en régie, non pas par les prestataires, et donc rapatrier des bennes d'autres endroits sur le XVe et pour ce faire, réaménager ce garage. Ce sont des bennes qui iront collecter le XVIe arrondissement. Cela s'inscrit aussi dans le plan anti-pollution, en rapprochant un petit peu plus pour faire moins de kilomètres. C'est très bien en ce qui concerne le XVIe, on s'en réjouit pour nos collègues d'un arrondissement voisin.

J'aimerais faire un petit parallèle : le XVe est collecté non pas en régie, mais par une société prestataire qui va déposer ses ordures et ses multiples matériaux à Nanterre, alors que nous bénéficions, à côté du quai d'Issy, d'ISSEANE et surtout dans le XVe d'un centre de tri sélectif rue Henri-Farman. Si les bennes qui collectent le XVe déposaient dans ces deux centres, c'est 42 000 km par an qui seraient économisés. Ce sont des choses dont on a déjà fait part à M. Mao PENINOU, adjoint à la Maire en charge de la propreté et du traitement des déchets, mais je crois qu'il va falloir y penser sérieusement. Ce n'est pas normal

que nos bennes aillent à Nanterre alors que nous avons deux centres à proximité. Tous ces kilomètres économisés, c'est effectivement moins de pollution de l'air et moins d'énergie fossile consommée, même si le XVe va avoir deux bennes électriques.

Je souhaitais aussi faire un petit apport sur la beauté du site. Personne ne peut reconnaître ici que ce site est beau, mais on pourrait peut-être trouver des améliorations. Je profite aussi de cette délibération pour dire qu'on pourrait, par exemple, au niveau du CVAE faire une sorte de panneau, avec peut-être un appel à projet d'art de rue, ceci a été évoqué, afin d'une part de protéger les employés qui travaillent à l'intérieur, mais aussi avoir quelque chose d'un peu plus agréable à regarder lorsqu'on passe à côté. Il faudra aussi totalement revoir la voirie, refaire l'ensemble du site parce qu'il y a d'énormes trous dans la chaussée (on parlait d'aménagements pour la sécurité routière) qui peuvent entraîner des éclatements de pneus, je pense aux deux-roues motorisés mais aussi aux voitures.

Enfin, concernant l'étude du projet, puisqu'il y a toute une partie sur cette étude avant les travaux, il faudrait étudier la création d'une porte de sortie des véhicules à l'arrière du garage actuel, qui n'existe pas. Pourquoi ? Parce que si on conserve les deux portes actuelles, les bennes, lorsqu'elles vont sortir, vont se retrouver en pleine circulation. Autant leur donner une échappatoire pour qu'elles puissent aller directement vers le pont Garigliano, là encore pour économiser du gasoil, de la pollution et du temps.

Bien évidemment, après toutes ces observations, je vous demande de voter ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : En espérant qu'il sera tenu compte de ces excellentes idées.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. 2015 DPE 37 - Collecte du verre en porte à porte - Marché de services - Modalités de passation

Monsieur le Maire : Madame GATEL.

Madame GATEL : Alors que le marché de collecte du verre en porte à porte arrive à échéance le 30 juillet 2016, la délibération qui nous est soumise concerne les modalités de passation du prochain contrat, qui sera conclu pour six ans. Cette délibération prévoit un certain nombre d'exigences que devront respecter les sociétés candidates à ce marché. Les conditions posées rejoignent

nos préoccupations déjà exprimées à de nombreuses reprises dans cette instance et au sein du Conseil de Paris. Exigences environnementales d'abord, grâce à l'utilisation de véhicules répondant aux normes Euro 6. Exigence de limitation des nuisances sonores, auxquelles sont sensibles nos concitoyens, grâce à la réorganisation de la collecte et à la mise à disposition par les entreprises de camions insonorisés. Exigences en matière de responsabilité sociale pour les entreprises qui remporteront les marchés.

La longue grève qui vient de s'achever, et dont les habitants du XVe ont pâti, démontre à l'évidence la nécessité de garantir dans le cahier des charges la qualité et la continuité du service public.

Monsieur le Maire : Madame PATRICE

Madame PATRICE : En effet, cette délibération tombe quelques semaines seulement après le conflit social très dur chez l'un des titulaires du marché en cours, la SITA en l'occurrence. Ce conflit a été suivi par 90 % des salariés qui ont ainsi renoncé à quarante jours de leur salaire, à peine plus élevé que le SMIC pour l'essentiel d'entre eux. Leur principale revendication ne portait même pas sur des revalorisations salariales, mais sur des conditions de sécurité dans l'exercice de leur travail, qui n'étaient plus respectées. Après ce dur conflit, ils ont fini par obtenir satisfaction sur un grand nombre de leurs demandes. Les élus du groupe communiste les ont soutenus et le groupe communiste-Front de Gauche a d'ailleurs déposé un vœu au dernier Conseil de Paris pour demander à la Ville de porter plus d'attention aux conditions de travail des salariés dans le cadre des marchés et DSP, tant dans le choix des candidats que pour le contrôle en cours d'exécution. A la lecture de l'exposé des motifs et pièces de marché examinés dans cette délibération, la teneur du vœu semble, en partie, avoir été entendue. Cependant, il semble préférable d'attendre de pouvoir consulter les documents à valeur juridique avant de se prononcer sur le fond.

Pour ces raisons, pour ma part, je m'abstiendrai de voter cette délibération, contrairement au reste de mon groupe.

Monsieur le Maire : Monsieur PINET

Monsieur PINET : Avant d'en venir à voter ce vœu, je souhaiterais moi aussi revenir sur cette grève. Non pas sur le fait qu'ils aient tort ou raison, je ne suis pas là pour cela, mais on a eu à gérer sur le XVe beaucoup de désordres. J'ajoute que, contrairement à ce qui a été dit dans l'article du Parisien du 23 janvier, la grève a été loin d'être imperceptible dans l'arrondissement. La problématique,

c'est le manque d'association de la Mairie du XVe dans la gestion du suivi de la grève. On a dû faire face à une population qui ne comprenait pas ce qu'il se passait. Nous avions nous-mêmes peu d'informations. Le Maire a été interpellé très régulièrement sur les marchés, par mail, par courrier. On a eu énormément de mails et de courriers parce que les gens ne comprenaient pas : ils sortaient les bacs qui n'étaient pas collectés. Ils voyaient d'autres rues collectées parce qu'il y a eu un peu de substitution mise en place. On avait les informations a posteriori. J'aurais aimé que la Mairie du XVe puisse être mieux associée à la gestion de crise qui a été mise en place par les services de la DPE et la Ville de Paris. On est un peu la cinquième roue du carrosse : la grève est dans une entreprise privée, le contrat est géré (et c'est ce qu'on nous demande de voter d'ailleurs) par les services centraux et la Mairie de Paris, mais c'est quand même vers nous que se retournent les administrés qui voient leurs bacs non-collectés et qui ne comprennent plus rien. J'aurais souhaité, puisqu'on nous demande de voter une délibération sur les modalités de passation des marchés, qu'on nous associe dans le cadre de cette délibération. J'aimerais qu'on associe un petit peu plus l'équipe municipale du XVe, le Maire et ses adjoints en charge des questions de propreté notamment, dans les gestions de crise. Mais je vous invite à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Cela d'ailleurs correspondrait à la charte des arrondissements, dans laquelle il est stipulé que les maires doivent être bien plus associés.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

9. ***2015 DFA 42 - Convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux pour l'aménagement et l'exploitation d'un établissement de restauration - Parc André Citroën (15e)***

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10. ***2015 DEVE 37 - Approbation des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public***

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Bien évidemment, nous nous réjouissons qu'enfin, ce projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement refasse surface, mais que de temps perdu. Depuis 2007, quatre adjoints verts au Maire

de Paris chargés de l'environnement se sont succédé sans avoir réussi à élaborer le PPBE de Paris. Je vous rappelle que nous sommes pourtant dans le cadre de l'application d'une directive européenne de 2002, qui a été transposée en 2004 dans le Code de l'Environnement. Je rappelle également que le PPBE a pour objectif d'améliorer en profondeur le cadre de vie et la santé des Parisiens par la mise en place de mesures nouvelles afin de prévenir et de réduire le bruit dans l'environnement. Si une délibération portant sur l'élaboration du PPBE de Paris a bien été soumise au Conseil de Paris de novembre 2008, la Ville a attendu fin 2010 pour présenter le dispositif aux maires d'arrondissement et leur demander de lancer une concertation. Concertation que vous avez, Monsieur le Maire, engagée dès avril 2011, en organisant un CICA, suivi d'une réunion de l'ensemble des conseillers de quartier. Cette concertation est malheureusement restée sans suite, puisqu'au cours des années qui ont suivi, l'exécutif parisien s'est muré dans un silence assourdissant, tant et si bien que de report en report, le PPBE parisien, qui devait être adopté à l'été 2012, ne l'est toujours pas.

Comment admettre qu'une municipalité qui se voudrait exemplaire se soit ainsi mise en situation d'illégalité ? Non seulement la capitale la plus dense d'Europe ne dispose toujours pas de Plan de prévention du bruit dans l'environnement, mais en plus, le programme d'actions qui nous est présenté ce soir manque d'ambition sur le plan général comme sur le plan local. Avec les questions de propreté, le bruit est pourtant une préoccupation majeure des Parisiens. C'est un problème sur lequel nous sommes quotidiennement interpellés. Qu'elles soient permanentes, temporaires ou sectorielles, les nuisances sonores ont un impact néfaste sur la santé et sur la qualité de vie de nos concitoyens. Elles sont source d'exaspération. Il est donc de la responsabilité de l'exécutif parisien, en lien avec la Préfecture, d'engager des actions fortes. Si les sources de bruit varient selon les arrondissements et les quartiers, les habitants du XVe ont de quoi être excédés par les bruits liés à la présence d'infrastructures lourdes. Nos concitoyens sont, selon les secteurs, confrontés à toutes sortes de nuisances, qu'il s'agisse de la proximité des axes d'entrée et de sortie du périphérique, du bruit lié au passage de la ligne C du RER et de la ligne 6 du métro aérien, du fonctionnement de la gare Montparnasse, de la proximité des voies SNCF dont le trafic va augmenter de façon considérable, accentuant les bruits de freinage et de roulement, sans oublier la présence de l'héliport dont Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR avaient pourtant obtenu, dès 2009, la délocalisation du trafic commercial, afin d'assurer une meilleure desserte de la métropole. Curieusement, ces deux dernières catégories de nuisances sont souvent sous-évaluées, voire à peine survolées dans la délibération. Pire, elles font même abstraction du ressenti des riverains. A titre d'exemple, le groupe scolaire de la

porte Brancion n'est même pas mentionné dans la liste des établissements exposés au dépassement des limites de bruit.

A ces problèmes spécifiques et relevant directement du PPBE s'ajoutent des nuisances sonores portant sur toute une série de troubles liés à la vie quotidienne, qui peuvent devenir insupportables pour les habitants, et ils sont nombreux. Dans le cadre de ma délégation, je citerai en particulier les chantiers de plus en plus mal tenus et les problèmes de mauvaise isolation acoustique. Mon collègue Hubert MARTINEZ, en charge de la tranquillité publique, est quasi-quotidiennement sollicité pour des problèmes de pétarades de deux-roues débridés, de livraisons bruyantes, de troubles de jouissance dans les immeubles ou de tapage nocturne aux abords de certains établissements. Bien que ces troubles ne relèvent pas directement du PPBE, rien n'empêche les collectivités qui le souhaitent d'étendre leur plan d'actions pour lutter contre ces sources de bruit. Dans un esprit constructif et le souci d'améliorer le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement, nous porterons au Conseil de Paris plusieurs vœux. Nous souhaitons disposer de cartes stratégiques par arrondissement et d'une liste plus complète des établissements sensibles exposés au dépassement des valeurs limites. Tous les arrondissements n'étant pas confrontés aux mêmes problématiques du fait de leur situation géographique, des équipements qui sont implantés et des axes de circulation qui les traversent, il conviendra d'annexer au Plan de prévention du bruit parisien une déclinaison par arrondissement, avec pour chaque problématique recensée, des objectifs, des moyens et une programmation calendaire. Nous demanderons par ailleurs à l'exécutif parisien d'intervenir auprès de la SNCF afin que des murs phoniques soient installés le long des faisceaux ferroviaires de Montparnasse. Cette demande a déjà été formulée à plusieurs reprises, en vain à ce jour. Nous demanderons également à l'exécutif parisien d'intervenir auprès de l'Etat pour obtenir la réduction de l'emprise de l'héliport, dont le concentré de nuisances sonores est à peine survolé dans ce projet de PPBE, alors que sa présence sur une telle superficie est aujourd'hui devenue une véritable aberration.

Enfin, nous souhaitons que la Maire de Paris abandonne son projet d'ouverture de certains parcs la nuit, afin de ne pas occasionner de nouvelles nuisances de nature à perturber le repos des riverains. Le projet de PPBE tel qu'il est exposé dans la délibération ne nous semblant pas suffisamment ambitieux pour améliorer efficacement la qualité de vie des habitants du XVe, nous entendons que nos débats et la consultation publique qui doit s'engager dans les mois à venir soient mis à profit pour enrichir ce plan et nous permettent d'envisager son adoption lorsqu'il reviendra pour approbation devant notre assemblée.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL

Monsieur ROCHE-NOEL : Je reviendrai brièvement sur ce qu'a dit notre collègue Claire DE CLERMONT-TONNERRE, en particulier s'agissant de l'héliport. Non pas sur les avancées obtenues grâce à la mobilisation de Jean-François LAMOUR et de Philippe GOUJON depuis 2009, mais sur une lacune, me semble-t-il, du plan d'exposition au bruit. Vous savez que l'héliport dispose de son propre plan d'exposition au bruit depuis 2007. Il délimite des zones dans lesquelles les constructions de bâtiments sont réglementées pour prévenir la nouvelle exposition au bruit de la population, mais il ne fait figurer aucune statistique d'exposition de la population au bruit des hélicoptères. Il me semble que ce seraient des éléments de nature intéressante, non seulement pour nous renseigner sur l'état de la situation, mais également, peut-être dans la perspective ou dans le cas où de nouveaux logements seraient construits sur la parcelle Pullman-Aquaboulevard, que de connaître ces informations précises sur l'exposition au bruit des populations autour de l'héliport.

Monsieur le Maire : Monsieur JANANI

Monsieur JANANI : Juste une remarque sur cette carte stratégique du bruit et de prévention du bruit. On nous parle effectivement ici, je cite, de « prévention ». Or, je tiens simplement à faire remarquer que la Mairie de Paris insiste et persiste sur le projet de construction d'immeubles d'habitations le long de la voie ferrée, notamment rue Castagnary, en lieu et place de l'ancienne poissonnerie où des constructions de logements étudiants sont prévues. On se demande comment ces étudiants vont travailler tranquillement dans ces conditions. Comble de cette histoire, il nous a été signifié que la construction d'immeubles à cet endroit ferait un mur écran anti-bruit pour les riverains de la rue Castagnary. Mais qu'en est-il des étudiants qui seront dans ces immeubles ? Le laboratoire des Ponts et Chaussées aurait été naturellement bien plus adapté, comme nous l'avions préconisé. Il ne faut surtout pas reproduire les nuisances déjà vécues par les habitants de l'avenue de la porte Brancion.

Monsieur le Maire : C'est sûr qu'une ferme urbaine aurait gêné moins de monde. Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Je souhaiterais compléter les exposés de mes collègues, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Shervin JANANI. On constate effectivement que les préconisations du Plan de prévention du bruit dans

l'environnement qui nous est soumis semblent très modestes par rapport aux enjeux. A propos du réseau ferré Montparnasse, je souhaiterais apporter quelques compléments d'informations. Ce PPBE nous indique en page 70 que *« dans le cadre du programme national de résorption des points noirs du bruit ferroviaire, la Région et l'État auraient inscrit quarante et un sites en Ile-de-France au contrat de plan 2000-2006. Pour Paris, seul le faisceau Montparnasse aurait été retenu et l'enquête préalable aurait démontré qu'il fallait s'orienter vers des travaux d'isolation des façades. Le contrat plan État-Région 2007-2013 ne prévoit aucun financement pour lutter contre le bruit ».* Sans plus de précisions, notamment sur la programmation des travaux envisagés, les actions envisagées par RFF, la SNCF et la RATP prévoient seulement le renouvellement de voies, l'amélioration du matériel (quand ? Comment ?), des programmes de recherche. Vous comprendrez aisément que de telles informations ne peuvent pas satisfaire les membres de cette assemblée, ni les habitants impactés au regard des enjeux. Quels sont ces enjeux ? Vous l'avez dit, Claire de CLERMONT-TONNERRE a fait allusion à des réunions publiques. Souvenez-vous, lors du CICA du 21 octobre 2011, M. Thierry JACQUOT, alors Directeur de la gare SNCF Montparnasse, nous annonçait : *« La gare Montparnasse va s'étendre jusqu'en 2017, deux lignes à grande vitesse vont être mises en service. La première mettra Bordeaux à deux heures et la deuxième mettra Rennes à une heure trente. Nous attendons une augmentation du flux de 30 à 50 % à l'horizon 2030. »* Ces informations seront développées lors du Conseil de quartiers Pasteur-Montparnasse du 23 novembre 2013, à l'occasion duquel Mme Sandrine LABBENS, Directrice du projet de modernisation de la gare Montparnasse, annonce : *« L'offre de service dans la gare sera développée, la création des lignes à grande vitesse sud-Europe-Atlantique et Bretagne-Pays de la Loire augmentera considérablement le nombre de voyageurs. Elle devrait être mise en service en 2017. D'ici 2030, la fréquentation de la gare augmentera de 50 %. Actuellement, la gare Montparnasse accueille cinquante millions de voyageurs annuellement. En 2025, soixante-dix millions de voyageurs par an transiteront par la gare et quatre-vingts millions à l'horizon 2030. La gare doit donc s'adapter en améliorant les conditions d'accès, de circulation et d'attente. »* Certes, ce développement répond à une demande croissante des usagers et revêt un intérêt général.

Mais revenons sur le projet de délibération qui nous est proposé. Comme nous venons de le voir, rien de bien précis, ou si peu, concernant les solutions techniques envisagées pour compenser ou limiter les nuisances que les populations voisines vont indéniablement subir à la suite de cette augmentation significative du trafic ferré Montparnasse. Comme l'a exposé mon confrère

Shervin JANANI, la mairie centrale envisage-t-elle de densifier encore et encore le maillage urbain aux abords immédiats des voies ferrées ? La construction de logements sociaux étant la solution trouvée par l'exécutif parisien pour réaliser des murs dits « phoniques », l'exemple du projet de construire une barre de 250 logements sur le terrain de l'ancienne entreprise de poissonnerie du 69 rue Castagnary, terrain adossé au talus des voies ferrées, pour y loger des étudiants et des travailleurs migrants, tenant indéniablement de la caricature.

J'invite les membres de cette assemblée à aller visiter une caricature. La Ville, via la RIVP, a livré en 2014 soixante-sept logements étudiants, place de la Porte de Vanves. Ces logements sont situés le long des voies ferrées Montparnasse, mais du côté du XIVe arrondissement, sur une portion de voie où les TGV roulent à près de 90 km/h, sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sauf notamment du lundi au jeudi, où le trafic est censé être arrêté de 1 heure à 5 heures du matin, afin de permettre au personnel d'entretien des voies ferrées de travailler en toute sécurité. Le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement nous annonce, page 37 sur 70, intégrer les objectifs de qualité de l'environnement sonore dans les dispositions du PLU, en contribuant à la réduction et à la prévention du bruit. Cette volonté forte est inscrite dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme pour améliorer durablement le cadre de vie de tous les Parisiens. S'agit-il d'un vœu pieu ? De toute évidence, ce projet de PPBE mérite d'autres études complémentaires ou des études plus poussées.

Monsieur le Maire : Madame LESENS

Madame LESENS : L'exposé des motifs de cette carte du bruit et du Plan de prévention du bruit souligne à quel point le bruit est mal vécu par nos concitoyens, celui de la circulation au tout premier chef. Il souligne d'ailleurs qu'il s'agit non seulement d'une question d'agrément, mais bien d'un problème de santé publique dont on sait dorénavant que ses conséquences sont encore plus graves que celles de la pollution atmosphérique. Ce plan annonce ensuite que ce Plan de prévention du bruit se divisera en trois thèmes : évaluer, sensibiliser, agir. C'est sur ce troisième point que je souhaite intervenir.

Dans le rapport présentant le plan, qu'on nous demande d'approuver, je relève l'intention d'y remédier, notamment par des aménagements de voirie et par le développement du vélo. Un certain nombre d'exemples sont donnés (à partir de la page 32 notamment) sur ce qu'il est prévu de faire et je n'y reviens pas. En revanche, dans l'axe 6, au paragraphe « Développer les modes actifs, notamment

aux portes de Paris », je ne sais pas si développer le vélo réduit le bruit, par contre, j'ai remarqué que, dans ce qui a circulé du futur plan vélo qui a été projeté en conseil d'arrondissement, notre porte de Paris dans le XVe arrondissement, qui se trouve le long de la Seine, n'y figure pas. Or, elle est le dernier maillon manquant sur tout l'axe Seine, depuis les bords de Marne à l'est jusqu'aux pistes déjà construites dans les Hauts-de-Seine, qui mèneront (quand elles seront terminées) jusqu'au parc de Saint-Cloud. C'est le dernier maillon manquant et il ne figure pas dans le plan. De plus, dans cette même logique, il faut souligner que cette porte, par contre, figure bien parmi les points les plus bruyants de Paris, plus d'ailleurs que son pendant dans le XVIe arrondissement, que le plan vélo semble vouloir équiper en pistes cyclables, comme l'indique une carte page 53.

Dans l'axe 7, le paragraphe « Renforcer les contrôles acoustiques des mobylettes et vélomoteurs », il est indiqué que pour l'année 2010, la Préfecture de Police a procédé à une moyenne de dix contrôles par jour, c'est absolument sans commentaire. Il est indiqué que la Mairie souhaite les augmenter, mais ne donne pas de chiffre. Evidemment, on ne peut que l'y encourager en lui demandant cependant de faire aussi des contrôles acoustiques sur les autobus pour lesquels se posent peut-être des questions de machines, mais en tous cas des questions de comportements de conduite.

Dans l'axe 8 enfin, le paragraphe concernant les éco-quartiers indique qu'il sera ajouté au référentiel des « exigences volontaires en termes de paysage sonore ». Là aussi, on ne peut que l'encourager naturellement, tout en regrettant que cela n'ait pas encore été fait sur le quartier dit « éco » qui s'appelle Boucicaut. En effet, les habitants de ce quartier prétendument « éco » ont à subir le bruit de la rue de la Convention jour et nuit, celui des motos encore pire la nuit que le jour puisque l'espace est plus libre, des autobus toute la journée et une bonne partie de la nuit, de l'école toute l'année puisqu'elle sert aussi de centre aéré l'été, des bavardages très tard l'été et la nuit, notamment lorsqu'on a enfin envie d'ouvrir les fenêtres le soir ; du stationnement illicite ; des téléphones à toutes heures ; etc. Je m'arrête ici dans ma description de l'enfer que vivent les personnes qui habitent les premiers immeubles qui ont été livrés dans ce quartier.

Enfin, on parle de la petite ceinture comme d'un lieu très calme. Cela est vrai naturellement. Justement, y créer une piste cyclable serait une incitation très forte à passer au vélo pour un certain nombre d'habitants et concourrait de façon déterminante à la tâche d'atteindre l'objectif de 15 % que la Mairie s'est assignée. J'ajoute qu'un tel silence se trouve aussi le long de la Seine et que

faciliter les déplacements à vélo permettrait notamment à plus de personnes de profiter du silence, selon le propre vœu de la Mairie.

En conclusion, je dirai que, tout en adhérant au diagnostic qui est posé sur le caractère insupportable du bruit excessif que subissent nombre de nos concitoyens, je trouve que les moyens qu'on compte mettre en œuvre pour y remédier, au moins en ce qui concerne notre arrondissement, ne sont vraiment pas à la hauteur.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA

Madame TOUBIANA : Je voudrais faire quelques remarques sur cette délibération. Il est écrit que 57 % des Parisiens bénéficient d'un environnement calme la nuit. Ce pourcentage est inquiétant, puisqu'il signifie que 43 % de la population souffrent à des niveaux différents du bruit la nuit. Je voudrais remarquer que la politique de la Ville de Paris tente depuis 2001 de réduire la place de la voiture. La baisse des déplacements en voiture à Paris est de 37 % entre 2001 et 2011. Le problème est qu'en réduisant la place de la voiture, la Ville de Paris a favorisé le nombre de deux-roues motorisés qui ont augmenté de 39 % entre 2001 et 2011. Or, un rapport indique qu'en 2010, sur 2 371 verbalisations concernant le bruit, seulement 261 concernent les voitures et 2 110 concernent les cyclomoteurs ou motos, soit près de 85 %. Nous sommes donc en droit de nous demander si la volonté de réduire la voiture à Paris n'est pas néfaste pour le bruit, les deux-roues motorisés constituant l'une des causes majeures du bruit.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT

Monsieur DARGENT : Il y a un point qui fait évidemment consensus entre nous : que l'environnement sonore constitue un enjeu majeur de santé publique à Paris comme ailleurs. Le rapport d'évaluation du bruit, qui a été publié par l'Agence européenne de l'environnement en 2014, montre qu'en Europe, le bruit dans l'environnement provoque chaque année au moins 10 000 morts prématurées et entraîne des troubles de sommeil pour environ huit millions de personnes, ce qui est évidemment tout à fait considérable.

Il faut ensemble qu'on hiérarchise les causes de bruit et j'ai perçu parfois une certaine confusion là-dessus, dans cette hiérarchie, dans certaines interventions. Les cartes qui nous sont fournies établissent très clairement que la principale source de bruit dans le XVe, comme ailleurs dans Paris, est le trafic routier. Il faut prendre acte de cet état de fait, tout en mentionnant immédiatement et dans le même mouvement qu'il ne faut pas négliger l'impact

localisé très fort du trafic ferroviaire, et même des lignes de métro aérien, j'y reviendrai.

Dans le XVe, nous sommes confrontés à l'ensemble des cas de nuisances sonores que je viens d'évoquer. S'agissant du trafic routier, les cartes qui nous sont livrées montrent une hiérarchie très nette, avec des axes très bruyants : le périphérique, les voies du quai André-Citroën (c'est une des surprises des cartes : elles montrent combien cette partie du XVe est particulièrement affectée par le bruit), les boulevards des Maréchaux (même si le tramway a contribué à diminuer le niveau global de nuisances), et ensuite viennent à un niveau inférieur les rues de la Convention, Vaugirard, Lecourbe et l'avenue Emile-Zola. La ligne 6 du métro, sur son parcours aérien, présente aussi un niveau sonore important pour lequel il n'existe pas aujourd'hui de solution technique satisfaisante. Enfin, mais c'est tout à fait important, les voies de la gare Montparnasse créent des nuisances fortes, même si, M. RIGAUD, je ne suis persuadé que les TGV roulent à 90 km/h dans Paris, cela ne me paraît pas correspondre à la réalité qu'on peut constater quand on les emprunte.

Enfin, il existe une nuisance spécifique au XVe en la matière, qui est celle de l'impact de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux, qui est la seule plateforme aéroportuaire qui concerne notre commune.

Je voudrais tout de même rappeler, Madame de CLERMONT-TONNERRE, que la Ville de Paris a, dès 2003, commencé à prendre en compte le problème du bruit qui n'était absolument pas pris en compte auparavant, en réalisant la première carte du bruit routier. En 2006, un plan municipal de lutte contre le bruit a été adopté et nous sommes dans la lignée de ces différentes étapes. Surtout, un point a été omis : la politique de déplacement menée par la Ville depuis 2001 a contribué à la croissance de l'offre de transports en commun, au rééquilibrage de l'espace public en faveur de modes actifs (la marche et le vélo), toutes ces actions participant à la diminution du bruit routier. On l'a bien vu puisqu'en parallèle, le trafic automobile a diminué de 25 %, ça fait partie des petites choses qui ont été omises dans les interventions jusqu'à présent. L'action volontariste de la Ville en matière de diversification des modes de déplacement et de réduction du trafic automobile (action contre laquelle la droite s'est tellement opposée ici et au Conseil de Paris) est une composante majeure des progrès réalisés en matière de lutte contre le bruit dans notre ville.

Le projet de Plan de prévention qui nous est proposé comprend plusieurs axes de travail. Le premier est du domaine de la connaissance, qui est tout à fait essentielle. Le second concerne les axes de sensibilisation et de communication.

Mais c'est le troisième axe qui est le plus important, puisqu'il est opérationnel. Un certain nombre de mesures déjà engagées seront poursuivies et amplifiées : la mise en place d'enrobés phoniques, moins bruyants, sur le périphérique et les voies limitées à 50 km/h ; la réduction de la vitesse avec le développement des zones 30 (je ne crois pas que la mairie du XVe ait jusqu'à présent beaucoup réclamé le développement de zones 30 dans le XVe arrondissement, il va falloir y songer) ; l'aménagement de l'espace public, en redistribuant l'espace au profit des piétons et de la vie locale ; la création de zones à trafic limité, les secteurs fermés à la circulation automobile à certaines heures ou la limitation du trafic automobile (j'ai souvenir des réticences de la mairie du XVe lorsque la rue du Commerce a été transformée comme elle l'a été ; aujourd'hui, plus personne ne se plaint de cette transformation) ; l'amélioration de l'offre de transports publics ; le développement de la marche et du vélo ; et le développement de Vélib', d'Autolib' et de véhicules moins bruyants, puisque nous parlons pour l'instant ici du bruit.

Il y a donc en dernier lieu la question de l'héliport de Paris, qui est une source de nuisances tout à fait importante pour les riverains. Mme de CLERMONT-TONNERRE a évoqué le fait que le Maire du XVe et M. LAMOUR aient effectivement promis en 2008-2009 la fermeture de l'héliport, à grand renfort de publicité, en présence du Ministre des Transports. Ils l'avaient même promis pour 2011. On a observé qu'en 2011, l'héliport n'était pas fermé. Tant mieux, Monsieur le Maire, que vous soyez en faveur de la réduction du trafic de l'héliport, c'est une très bonne chose. Vous n'y êtes pas parvenu, on va essayer de faire mieux que vous. D'autant que, comme vous l'avez remarqué, on est sur la même ligne, puisque dans la campagne électorale, la liste emmenée par Anne HIDALGO s'est engagée à réserver cette plateforme à des activités de loisirs, mises à part évidemment les activités de service public qui ne pourraient pas être basées ailleurs que là où elles sont aujourd'hui. L'action de la Ville est donc ancienne par rapport à cet héliport. Je rappelle, malgré tout, que le Maire de Paris, comme le Président de la région Ile-de-France et beaucoup d'associations, avait refusé il y a quelques années de signer la charte de l'environnement de l'héliport, parce qu'elle était insuffisamment volontariste. C'est l'État, évidemment, qui l'a proposée, soutenu par les maires des Hauts-de-Seine. Je tenais à rappeler un certain nombre d'éléments, mais puisqu'aujourd'hui nous sommes d'accord, Monsieur GOUJON, et on l'a encore constaté lors de la dernière commission environnement de l'héliport, essayons d'avancer de concert, sans avoir pour autant perdu la mémoire. Aujourd'hui, par rapport à cette plateforme, il faut aller plus loin.

Ce plan est un plan tout à fait important. La Ville de Paris a entrepris une action précoce, n'en déplaise à certaines des interventions. La réduction du trafic automobile a beaucoup contribué à l'amélioration de l'environnement phonique des habitants du XVe. Il faut continuer. J'espère que, là-dessus, nous rencontrerons également l'adhésion de la Mairie du XVe. J'ai en souvenir les diatribes, voici quelques mois, sur la fermeture de la voie sur berge rive gauche : on nous expliquait que cette mesure allait créer une thrombose dans Paris, que Paris allait être complètement débordé de voitures. C'était une très bonne mesure et c'est une mesure qu'il faut continuer. Si on veut résoudre les nuisances sonores sur le quai André-Citroën, il faut là aussi limiter le trafic automobile. Sinon, on n'est pas cohérent avec les revendications volontaristes qu'on émet par ailleurs.

La question du bruit chez nos concitoyens est suffisamment importante pour que nous conjuguions nos efforts et je suis sûr que nous réussirons à la faire, en y mettant tous, de part et d'autre, de la bonne volonté.

Monsieur le Maire : Avant de passer la parole à M. WEHRLING qui va répondre aux orateurs, quelques observations pour montrer que, après avoir écouté M. DARGENT, nous pouvons observer que les mesures prises par la Ville, telles qu'il les a citées d'ailleurs, même si elles existent, sont tout à fait insuffisantes et pas du tout à la hauteur des nuisances et des problèmes rencontrés par nos concitoyens. D'autant plus qu'on a eu le même débat voici quelques années et il n'y a pas eu beaucoup de changement depuis, à part quelques « mesurettes », qu'il a évoquées. Pour rétablir un certain nombre de vérités, je n'ai pas le souvenir que nous ayons refusé des zones 30, nous en avons même proposé. Je dois d'ailleurs dire que la Ville, dans un certain nombre de cas, y a fait droit. Nous travaillons là en parfaite bonne intelligence avec la Ville. En ce qui concerne la voie rive gauche, la fermeture de la voie rive gauche n'a certainement pas amélioré la situation dans le XVe, puisqu'elle a densifié de façon assez importante la circulation, par exemple sur la petite rocade sud, à savoir l'axe Convention-Vouillé-Alésia qui est particulièrement encombré, ce qui n'a pas amélioré les choses dans le XVe.

Quant à la rue du Commerce, je rappelle qu'à l'époque, pour avoir d'ailleurs présidé les réunions de concertation au nom du maire de l'époque, nous avons accepté les modifications sur la rue du Commerce. Nous avions juste demandé la réalisation d'un parking pour pallier l'insuffisance du nombre de places de stationnement. Ce parking est actuellement en construction, même s'il arrive dix ans après. Je vous rappelle d'ailleurs que votre groupe avait proposé un vœu, que nous avions adopté également ici à l'époque, de piétonisation de la rue du Commerce le dimanche. Je peux vous renvoyer le compliment puisque ce vœu

n'est aujourd'hui pas en œuvre. Nous pouvons peut-être aussi nous entendre là-dessus.

La SNCF ne fait pas non plus beaucoup d'efforts par rapport à son trafic ferroviaire, comme l'ont rappelé un certain nombre d'orateurs. Je dirai qu'il en est de même aussi pour les nuisances sonores sur les chantiers, qu'il s'agisse de chantiers contrôlés ou non par la Ville, où nous avons eu beaucoup de déboires, ne serait-ce que sur le chantier Beaugrenelle, mais pas seulement évidemment.

Enfin, puisque vous évoquiez la mémoire des uns et des autres, et c'est sûr qu'il ne faut pas perdre la mémoire concernant l'héliport, je voudrais quand même vous rappeler que, si les propositions qui ont été faites ici même par le Ministre des Transports de l'époque (auquel je veux rendre hommage à nouveau) Dominique BUSSEREAU concernant la fermeture de l'héliport au trafic commercial n'ont pas pu aboutir, c'est parce que le plan qui en découlait, qui a d'ailleurs été présenté par le Préfet de Région en commission du site de l'héliport, prévoyait la répartition équilibrée du trafic d'hélicoptères dans le grand Paris, ne serait-ce que pour mieux le desservir : des hommes d'affaires qui vont à la Défense n'ont pas besoin de passer une heure dans les embouteillages entre l'héliport d'Issy et la Défense. Les quatre sites qui avaient été proposés à la concertation n'ont pas été retenus par les collectivités en question, et particulièrement par Mme HIDALGO, qui était à l'époque première adjointe au Maire, et qui (vous vous en souvenez, mes chers collègues) avait proposé un vœu en Conseil de Paris pour que les deux hélistations qui étaient prévues, l'une à Bercy et l'autre Porte de la Chapelle, ne puissent être réalisées. Or, il n'y a pas de commune mesure entre les nuisances générées par un héliport qui accueille entre 10 000 et 12 000 vols par an, sans compter les 5 000 vols de transit, et une hélistation qui en accueille quelques centaines. Ce projet a été bloqué directement par Mme HIDALGO et je me réjouis que depuis, celle-ci et vous-même ayez décidé de proposer aussi la fermeture de l'héliport. Ce que je regrette (et vous vous en souviendrez puisque vous faites appel à votre mémoire, M. DARGENT), c'est que lors de la dernière réunion de la commission du site de l'héliport, alors que nous proposions justement la fermeture de l'héliport, afin que celui-ci puisse être aménagé en terrain de sports et en extension du parc Suzanne-Lenglen, la Préfète présente s'y est opposée brutalement, en disant aux membres de la commission présents que l'Etat était totalement hostile à la fermeture de l'héliport, ce qui évidemment met la Mairie de Paris face à cette décision de l'Etat, puisque j'ai bien entendu Mme HIDALGO demander la fermeture de l'héliport, mais j'observe qu'aujourd'hui l'Etat s'y oppose résolument, contrairement à l'Etat d'hier qui n'y était peut-être pas parvenu mais

qui souhaitait le faire. Espérons que nous pourrons maintenant aller dans le bon sens et faire en sorte que, soit après la fin de la concession d'Aéroports de Paris (en 2024, je crois), soit plus tôt encore comme le souhaitait la Maire de Paris, nous puissions avancer dans l'intérêt des habitants du XVe, comme nous l'avions fait en lançant le mouvement avec Jean-François LAMOUR dès 2009. Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Juste un mot car M. DARGENT a tout de même une certaine propension à travestir un petit peu la vérité. Deux exemples, Monsieur DARGENT. Vous avez cité la rue du Commerce. Effectivement, nous avions conditionné la réalisation de la rue du Commerce et la piétonisation à la réalisation d'un parking, parce qu'un bilan faisait état d'un manque important de places de stationnement. Ça a été fait. Je prends un deuxième exemple : la couverture du boulevard périphérique. Là, il s'agissait à l'époque de réduire le bruit. Nous avions effectivement donné un avis favorable sur ce projet, mais aussi à condition qu'on réalise des analyses et qu'on mette en place des systèmes de traitement des poussières. Ça n'a pas été fait, vous ne nous avez pas écoutés à l'époque. Résultat : le constat est que ça pollue énormément. Effectivement, il n'y a plus de pollution sonore, mais il y a une pollution atmosphérique importante. Il y a même un adjoint au Maire de Paris qui s'est exprimé sur ce sujet. A chaque fois, on ne s'oppose pas bêtement, comme vous avez essayé de le dire. Simplement, on conditionne à la réalisation d'un certain nombre de travaux à côté. Le résultat de la baisse de 25 % du trafic dans Paris que vous nous avez annoncé se traduit aussi par un nombre incalculable de dépassements de pics de pollution. Cherchez l'erreur, Monsieur DARGENT. En matière de stationnement, nous avions quand même raison, puisque tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un automobiliste sur cinq qui cherche une place de stationnement. C'était juste quelques mots pour rétablir un peu la vérité, car M. DARGENT a un peu tendance à vouloir nous caricaturer.

Monsieur le Maire : Espérons, Monsieur LEFEVRE, que la diminution du trafic routier ne sera pas compensée par l'augmentation du trafic des drones qui survolent Paris et que vous avez rappelé dans le Journal du Dimanche. Monsieur WEHRLING

Monsieur WEHRLING : Le plan qui nous est proposé rappelle, si besoin, que Paris est une ville dense où à chaque instant, de manière plus cruciale que dans d'autres communes, nous devons veiller en tant qu'élus à la conciliation des activités qui s'y déroulent avec la qualité de vie de ses habitants. La pression est forte, la ville doit rester vivable et c'est bien la raison pour laquelle notre devoir

est de l'apaiser. A ce titre, le bruit fait partie des éléments de stress à maîtriser.

Comme le précisent les documents qui nous ont été transmis, 11 % des Parisiens, soit près de 231 000 habitants, sont exposés à un niveau sonore supérieur à la valeur limite. 143 établissements d'enseignement et de santé sont exposés au-delà de la valeur limite. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les effets de l'exposition au bruit provoquent des perturbations du sommeil générant, entre autres choses, chez les enfants des perturbations de l'apprentissage scolaire.

La directive européenne de 2002 et sa transposition dans le droit français en 2004 nous impose la réalisation d'une cartographie stratégique du bruit pour l'ensemble du territoire. La principale cause pointée par le projet de délibération qui nous est soumis, et les mesures concrètes qui en découlent, est certes celle issue de la circulation routière avec, on peut s'en douter, des points noirs autour du périphérique, des quais de Seine et des boulevards structurants de la capitale. A ce titre, bien entendu, sur le volet des mesures, nous ne pouvons qu'approuver le respect de la loi et l'intégration de données nouvelles, telles que les émissions dues au trafic aérien et aux deux-roues motorisés. Pour le reste, l'exécutif fait dans l'économie. L'essentiel des mesures annoncées sont de l'ordre du recyclage de délibérations. Ainsi, sa politique de lutte contre la pollution de l'air, dont l'impact sur le bruit peut être réel, fait office de politique volontariste de lutte contre le bruit. Quant à l'isolation thermique des logements, certes, elle équivaut assez souvent à une isolation phonique ; pour autant, c'est un effet collatéral, certes heureux, mais pas une politique volontariste de lutte contre le bruit. Soyons justes et honnêtes dans la présentation des choses.

Si on met de côté ce qui ne constitue donc pas des mesures spécifiques et concrètes, que reste-t-il de la délibération que nous examinons ? Aurait-on fait le tour de la question en se bornant au bruit routier ? Certaines sources, pourtant reconnues par tout un chacun comme de vrais sujets de nuisance sonore, n'ont pas été retenues par le législateur, comme les bruits de voisinage et domestiques. La création du conseil de la nuit en 2014 montre pourtant qu'il s'agit bien d'une problématique importante.

Même dans le domaine routier, le cas particulier de certains deux-roues motorisés est peu abordé, comme l'ont dit d'autres collègues ce soir, alors qu'on sait qu'un seul deux-roues motorisé bruyant peut réveiller des milliers de personnes, sinon des centaines de milliers de personnes, lors d'une seule traversée de Paris en pleine nuit. Les deux-roues motorisés ont plus que doublé au cours des dernières années. Lors d'une opération de sensibilisation menée par

plusieurs services de la Préfecture de Police de Paris en mai 2013, sur 368 deux-roues motorisés contrôlés, les policiers ont relevé que 93 d'entre eux (soit un quart) présentaient un niveau sonore excessif et que 75 avaient subi un débridage (une opération augmentant sensiblement les émissions sonores, destinée par ailleurs à accroître la puissance pour augmenter la vitesse des deux-roues). L'augmentation du contrôle de ces véhicules sur le niveau d'émissions sonores est de ce point de vue une des rares mesures concrètes annoncées dans cette délibération, mais l'augmentation de ces contrôles sera-t-elle à la hauteur ? D'autant plus qu'il manque un arsenal législatif : aujourd'hui, par exemple, la loi n'autorise que la confiscation temporaire de l'engin. Pour être dissuasive, elle devrait permettre la saisie définitive du véhicule par les autorités, ou au moins, elle devrait sanctionner l'infraction d'une amende bien plus dissuasive.

Le cas des klaxons intempestifs, pourtant interdits dans le Code de la Route, devrait faire l'objet d'une égale attention accrue dans les contrôles et verbalisations. A ce titre, la réalisation, comme annoncée, d'une campagne de communication sur le comportement des conducteurs fait sourire par sa naïveté. Quant aux sirènes des véhicules d'urgence, on aimerait en savoir davantage sur les marges de discussion qui sont envisagées.

Vous avez évoqué la question de l'héliport et nous avons tous été obligés de constater qu'il y a d'une part des contradictions du côté de l'exécutif sur ce dossier-là, et d'autre part, comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire, une opposition aujourd'hui de l'Etat qui, je le rappelle, est de la couleur politique de l'exécutif et on peut espérer qu'il y ait quelque dialogue qui puisse être opéré de ce côté-là.

Qu'en est-il des bruits liés aux travaux de voirie qui peuvent être nombreux à Paris ? Peu de choses semblent avoir été relevées à ce sujet, comme vous l'avez relevé à l'instant, Monsieur le Maire. Les enquêtes auprès des Parisiens envisagées dans cette délibération devraient d'ailleurs, sans surprise, confirmer cela. Ce sont évidemment des lacunes importantes qui réduisent grandement la portée de l'action envisagée. Directive européenne de 2002, timide premier réveil en 2008, suivi d'une consultation publique et depuis, plus rien. Aujourd'hui, un plan qui fait, grosso modo, le service minimum, avec même, comme l'ont souligné mes collègues, pour notre arrondissement, des réponses faibles sur l'héliport et des projets de logements construits en face de points noirs, pourtant identifiés, rue Castagnary.

Constatons-le : l'exécutif n'a pas fait du bruit une priorité et rien ne dit que le même silence ne soit pas présent demain, durant les prochaines années, pour donner une réponse à cette problématique de bruit que subissent les Parisiens depuis tant d'années.

En conséquence, face à ce qui semble être un désintérêt de l'exécutif, je vous invite à voter contre ce plan, dont la timidité fait craindre l'absence d'action contre le bruit à Paris.

Monsieur le Maire : *Le projet de délibération est rejeté par la majorité.*

11. ***2015 DFPE 313 - Gestion et exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 4 rue André Gide (15e).***

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. ***V15201515 - Vœu au Préfet de Police et à la Maire de Paris relatif à la mise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Hubert MARTINEZ, Daniel-Georges COURTOIS, Anne TACHENE et les élus des groupes UMP et UDI-Modem***

Monsieur le Maire : Monsieur MARTINEZ

Monsieur MARTINEZ : Je souhaiterais poser une question : quelles sont les suites données par la Maire de Paris et le Préfet de Police au vœu adopté par le Conseil de Paris en juillet 2014, qui demandait d'étudier la mise en régie municipale de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux ? Ce vœu, qui avait été adopté à l'unanimité, semble être malheureusement devenu l'arlésienne de Paris. Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEVRE

Monsieur LEFEVRE : Chacun connaît le déficit de l'offre de stationnement à Paris. La politique en la matière devrait faire preuve de discernement. Ce n'est pas le cas, on est plutôt dans une logique de politique du chiffre. Je rappelle que les grutiers ont une prime par voiture, qu'ils ont un quota de voitures par mois, sinon leur emploi est menacé. Tout cela est totalement incompatible avec une politique de discernement et se traduit en plus par une iniquité territoriale, car il

est bien plus facile d'enlever des véhicules dans le XVe que dans des arrondissements qui sont plus éloignés de la fourrière. Tout cela doit être mis en ordre. C'est tellement vrai qu'on a même vu l'exemple d'une voiture enlevée avec un enfant de trois mois à l'intérieur.

Fort de ce constat-là, Monsieur le Maire, vous aviez déposé un vœu en juin 2014, comme ça a été rappelé, dans cette assemblée, vœu qui a été adopté et qui a été également adopté en juillet 2014 en Conseil de Paris. Depuis plus de six mois, aucune information sur ce vœu, si ce n'est dans ce domaine une augmentation drastique des tarifs de stationnement à Paris. Nous renouvelons donc notre vœu, mais cette fois-ci auprès du Préfet de Police et du Maire de Paris, en leur demandant de mettre en application ce vœu qui a été voté lors du Conseil de Paris de juillet 2014.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT

Monsieur DARGENT : Je ne comprends pas bien l'intervention de M. LEFEVRE à l'instant. Si je comprends bien, la demande de passage en régie directe, c'est pour que les contrevenants soient moins fréquemment sanctionnés et que la Ville de Paris accepte davantage des stationnements illicites. Ça me paraît un peu curieux.

Le vœu a été effectivement déposé en Conseil de Paris et voté à l'unanimité, avec un avis favorable de l'exécutif. Il est en train d'être étudié. L'étude a bien été engagée, elle est en cours. Les résultats seront communiqués prochainement, dès que le travail sera achevé, conformément au vœu tel qu'il a été adopté. Le passage en régie directe nécessite un examen approfondi et il y a différentes dimensions à ce sujet.

Sur la forme, l'opposition, de mon point de vue, ferait mieux de solliciter l'exécutif d'une autre manière, plus simple, par un mail ou un courrier, afin de savoir où en est l'application d'un vœu voté à l'unanimité, plutôt qu'en redéposant un vœu en Conseil de Paris, ce qui s'apparente en l'occurrence à un acte de procédure d'une lourdeur qui est parfaitement inadaptée une fois de plus, et c'est dommage.

Nous ne prendrons pas part au vote pour cette raison.

Monsieur le Maire : Sur ce dernier point, Monsieur DARGENT, si ce vœu a été déposé, c'est parce que moi-même et quelques autres élus avons interpellé le Préfet de Police et la Maire de Paris au Conseil de Paris et que les réponses ne nous ont pas été données. Voilà maintenant huit mois que ce vœu a été voté et,

n'ayant pu obtenir de réponse en interpellant, dans le cadre des débats, l'un et l'autre au Conseil de Paris, il nous a semblé que le dernier moyen qu'il nous restait était de déposer un vœu. Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Vous avez fait semblant de ne pas comprendre, Monsieur DARGENT. Notre vœu et notre préoccupation, c'est encore une fois une équité territoriale et, je ne l'ai pas mentionné tout à l'heure, le compte fourrière est déficitaire de plusieurs millions d'euros. Je me souviens qu'en 2013, c'était pratiquement neuf millions d'euros de déficit. C'est aussi une préoccupation que nous souhaitons traiter à travers ce vœu.

Monsieur le Maire : *Le vœu est adopté, le groupe de gauche ne prenant pas part au vote.*

13. ***V15201516 - Vœu à la Maire de Paris, relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs depuis le mois de février 2014, déposé par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Jérôme Loriau, Daniel-Georges Courtois, Anne Tachène et les élus des groupes UMP et UDI-Modem***

Monsieur le Maire : Madame GATEL.

Madame GATEL : Un an, cela fait un an que les Parisiens sont confrontés chaque dimanche, et depuis le week-end dernier, chaque week-end, à la question de savoir si la piscine ou le stade qu'ils fréquentent sera ouvert, en raison d'un mouvement de grève d'une partie des agents de la DJS qui demandent la revalorisation de leur indemnité dominicale et un alignement sur les primes versées aux autres agents d'autres directions. Hier encore, les piscines Keller et Emile-Anthoine étaient fermées au public. Depuis un an, nous ne cessons de demander aux services de la mairie centrale de prendre les mesures nécessaires pour trouver une solution à ce conflit et permettre aux Parisiens d'exercer leur pratique sportive et aux clubs et associations de répondre aux attentes de leurs adhérents. Il nous a d'abord été répondu que la situation ne serait pas débloquée avant les élections professionnelles. Depuis le 4 décembre, que s'est-il passé ? Non seulement la situation n'a pas été réglée, mais l'intersyndicale a décidé d'étendre le mouvement aux samedis. Le dialogue semble aujourd'hui rompu. Le service public n'est plus assuré dans sa continuité. Les Parisiens sont privés d'équipements sportifs le week-end et certains clubs souffrent financièrement dans la mesure où des adhérents ne renouvellent pas leur cotisation. Quel dispositif est envisagé pour sortir enfin de cette situation de crise ?

Monsieur le Maire : Monsieur LORIAU

Monsieur LORIAU : Si on voulait aborder le sujet avec un peu d'humour, on dirait que finalement, on est dans une situation traditionnelle de l'exécutif parisien, puisque, aussi loin que je regarde dans le passé, je n'ai pas souvenir d'une direction de la jeunesse et des sports qui n'ait été l'objet d'un mouvement de grève. Depuis de très nombreuses années, une grève est toujours en cours au sein des équipements sportifs. Si on regarde la situation avec plus de réalisme, sans envie de rire du tout, je crois surtout que cette situation montre que le dialogue social est malade dans notre pays. Tous les ingrédients sont présents dans cette situation. Une petite proportion d'agents prennent en otage (car il faut dire les mots : c'est une prise en otage chaque week-end) les usagers, les administrés et les clubs sportifs. Des usagers qui jusqu'à présent sont restés, je trouve, assez calmes, disciplinés et responsables, puisque trouver la porte close tous les week-ends quand on a fait un déplacement, parfois de très loin, pour voir les enfants pratiquer leur sport favori, c'est quelque chose qui est absolument insupportable, notamment quand ça dure depuis longtemps. Surtout, alors que la discussion a été engagée et que de très nombreuses réunions ont été menées avec les responsables syndicaux et l'Hôtel de Ville, aucune avancée significative n'a été faite. Notre collègue Maud GATEL vient de le souligner, une surenchère est même maintenant demandée par des agents qui nuisent grandement à l'image de la Ville de Paris et des agents de la Ville. Il faut qu'ils sachent qu'aujourd'hui, les clubs sportifs ont une image des agents qui les accueillent dans les clubs qui se déprécie, alors même que la majorité de ceux-ci font un travail exemplaire, dans des conditions parfois difficiles.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut effectivement sortir rapidement de cette ornière. Peut-être en imaginant des solutions qui n'ont jusqu'à présent pas été imaginées. Il ne faut peut-être éliminer aucune hypothèse de travail, innover et permettre enfin que le service public et la continuité du service public soient enfin assurés.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : Je pense que nous pouvons tous regretter la situation actuelle des équipements sportifs et la fermeture d'un certain nombre d'équipements le dimanche et maintenant le samedi. Cette surenchère de l'intersyndicale est incompréhensible et la Ville est mobilisée pour que la situation change et évolue de manière positive. Je serai peut-être moins dur que vous, Monsieur LORIAU, dans votre prise de parole, quand vous dites que nous

sommes dans une situation de prise en otage. Je crois qu'il faut quand même prendre beaucoup de recul sur la situation et rester distant, eu égard notamment aux récents évènements que Paris a connus. Pour autant, il faut débloquer la situation, nous en sommes tous d'accord. Un certain nombre d'étapes ont été proposées aux syndicats pour avancer sur le sujet. Force est de constater que le dialogue est extrêmement difficile, mal engagé et que cela déstabilise, comme vous l'avez souligné, le mouvement associatif qui était déjà lourdement pénalisé par la situation des dimanches.

Pour autant, nous nous abstiendrons sur ce vœu, car la situation est en cours d'avancée, de réflexion, de dialogue si c'est possible entre la Ville et l'intersyndicale. La Ville étudie un certain nombre de solutions juridiques pour ouvrir sans délai un maximum d'équipements sportifs et qui se réserve notamment la possibilité de modifier substantiellement l'affectation des agents pour garantir la continuité du service public. Un certain nombre d'actions sont déjà lancées et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Pour votre information, je dois vous dire qu'au cours de ce week-end, ont été fermés les établissements suivants, soit le samedi, soit le dimanche, soit les deux : piscine Blomet, centre sportif Emile-Anthoine, gymnase Fédération, gymnase Saint-Lambert, gymnase Olivier-de-Serres, piscine Massard, gymnase Croix-Nivert, gymnase Cévennes, piscine Mourlon et centre sportif La Plaine. Il sera effectivement opportun que cette situation cesse au plus vite.

Le vœu est adopté, le groupe de gauche s'abstenant.

14. V15201517 - Vœu au Maire du 15e arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés relatif à l'insonorisation de réfectoires d'école du 15e arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Comme chacun a pu le lire, notre groupe demande à ce qu'un certain nombre d'écoles puissent bénéficier d'une insonorisation de leur réfectoire, comme ça a été fait dans certaines écoles du XVe arrondissement jusqu'à présent. Nous faisons suite à des demandes relayées par des parents d'élèves ou des équipes pédagogiques et directeurs lors des conseils d'école d'un certain nombre d'écoles. Nous mentionnons l'école maternelle Aristide-Maillol, l'école maternelle François-Coppée, l'école maternelle Sextius-Michel, l'école

élémentaire Cherbourg et l'école élémentaire 27 rue Olivier-de-Serres pour que nous puissions avoir une programmation de l'insonorisation de ces réfectoires.

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY

Monsieur MENGUY : Je prends acte de la demande éminemment louable de ce vœu, qui rejoint en fait ce que, à votre initiative, Monsieur le Maire, nous faisons depuis de nombreuses années : accompagner les travaux d'insonorisation. On parlait du Plan de prévention du bruit, on est évidemment là pleinement dans le sujet pour le bien-être des enfants et des équipes pédagogiques. Beaucoup de réfectoires ont d'ores et déjà été insonorisés dans ce cadre, je ne vais pas tous les citer, mais ça représente un effort d'investissement conséquent et ce ne sont pas des dépenses, même si elles sont évidemment très utiles pour les enfants et les équipes pédagogiques, qu'on peut acter à la légère. Pour autant, votre vœu est déjà en partie satisfait, puisque pour l'année 2015 nous avons prévu l'insonorisation à l'école élémentaire Rouelle, à l'école maternelle Sextius-Michel et à l'école élémentaire Cherbourg, ce qui rejoint en partie votre demande.

J'aurais trois remarques par rapport au vœu que vous avez déposé, Monsieur BAGHDAD, et vous pourrez peut-être y apporter des éléments de réponse. Je tiens d'abord à attirer votre attention, et celle de la majorité municipale que vous représentez d'une certaine façon ce soir, sur un certain nombre de problèmes que nous rencontrons quotidiennement sur les travaux qui sont menés. Je prends par exemple le cas du 99 rue Olivier-de-Serres, je sais que vous êtes au courant de ce problème. Sur le chantier du 99 rue Olivier-de-Serres, nous n'avons eu que des problèmes sur les travaux concernant le réfectoire, les cantines, etc. Ça ne peut pas continuer et j'attire votre attention là-dessus.

Par rapport au vœu précisément, j'ai deux points qu'il faut soulever. D'abord, la programmation de telles dépenses ne peut être faite sur une seule année, sur un seul exercice budgétaire. D'abord, ce serait trop lourd et surtout, les travaux impliquent une organisation (car ils ont lieu pendant les vacances) par rapport aux centres de loisirs. Evidemment, cette demande ne peut pas être faite sur un seul exercice, cela demandera au moins deux, voire trois exercices.

Second point: vous avez demandé des travaux en priorité, mais la priorité ne dépend pas de nous mais de la DASCO qui, par le biais de diagnostics sonores, dresse les critères de priorité pour faire ces travaux. Je ne peux pas vous dire

que dans la liste que vous proposez, les écoles seront prioritaires au regard de ces diagnostics, c'est une chose que nous ne maîtrisons pas.

Par rapport à ces éléments, vous pouvez peut-être modifier votre vœu ou prendre en compte ces demandes, parce que, si ce n'est pas le cas, nous ne pouvons matériellement, juridiquement pas voter le vœu déposé en l'état.

Monsieur le Maire : On pourrait rajouter « sous réserve du diagnostic de la DASCO » ou quelque chose comme ça. Monsieur BAGHDAD

Monsieur BAGHDAD : Oui, s'il s'agit de dire « sous réserve du diagnostic de la DASCO » qui va dans ce sens, nous sommes favorables pour changer le libellé de notre vœu, si cela peut faire consensus. Bien entendu, la priorisation ne disait pas qu'il fallait tout faire en une année. Il faut juste le programmer.

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY

Monsieur MENGUY : Dans ce cas, l'avis est favorable.

Monsieur le Maire : *Le vœu est adopté à l'unanimité.*

15. ***V15201518 - Vœu du conseil de quartier Citroën/Boucicaut à la Maire de Paris sur la nécessité de prévoir des modalités d'entretien régulier du parc André Citroën présenté par Alphée ROCHE-NOEL et Agnès EVREN***

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL

Monsieur ROCHE-NOEL : Je dirai simplement quelques mots de la démarche qui a présidé à l'élaboration de ce vœu et aux travaux du conseil de quartier s'agissant du parc André-Citroën, non sans avoir remercié chaleureusement les membres du conseil de quartier qui sont présents dans l'assistance, et en particulier le vice-président, Stéphane ORSINI, pour leur travail sur ce sujet. Nous nous sommes rendus, avec l'ensemble des membres du conseil de quartier, un dimanche de janvier dans le parc André-Citroën pour faire un état des lieux très précis des points qui faisaient difficulté, de telle sorte que nous avons pu présenter ces éléments lors de la réunion publique du conseil de quartier, à l'occasion de laquelle la DEVE est venue nous présenter la deuxième phase de rénovation. Ce qui nous semblait extrêmement important, c'est d'embellir le parc dans la durée, de rendre le parc accessible dans la durée. Nous avons constaté énormément de problèmes dans le parc André-Citroën et c'est la raison pour

laquelle le conseil de quartier Citroën-Boucicaut a souhaité appeler l'attention de la Maire de Paris sur la nécessité de prévoir un entretien régulier et adapté du parc André-Citroën, qui est un élément particulièrement important du patrimoine paysager parisien.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA

Madame TOUBIANA : Le parc Citroën, avec ses quinze hectares, a été inauguré en 1992, il ne date que d'un peu plus de vingt ans. C'est un des parcs les plus récents de la capitale. C'est aussi l'un des plus prestigieux, avec ses nombreux plans d'eau, ses jardins à thème, le ballon d'Airparif, ses six petites serres, ses deux grandes serres dont une accueille au long de l'année des défilés de mode renommés. Mais le parc a vite souffert d'un manque d'entretien régulier : les serres fermées, les bassins vides, certaines passerelles fermées. De nombreux travaux de rénovation ont déjà été faits lors de la précédente mandature et une seconde phase de rénovation a été obtenue pour cette mandature, avec un budget de 3,7 millions d'euros. Mais ce parc majestueux, le seul espace vert parisien ouvert directement sur la Seine, nous donne des obligations. Comme l'ont indiqué à juste titre les conseillers du quartier Citroën-Boucicaut, la Ville de Paris doit parallèlement donner à la DEVE les budgets et les moyens humains nécessaires, afin de permettre un entretien régulier de ce parc.

Monsieur le Maire : Madame DOROCQ

Madame DOROCQ : Je ne répèterai pas ce qui vient d'être dit concernant le parc Citroën, que nous connaissons tous ici. Je rajouterai simplement que c'est un espace magnifique, dont le conseil de quartier Citroën-Boucicaut, auquel j'appartiens, suit avec beaucoup de vigilance la rénovation et l'entretien. Nous voterons donc favorablement pour ce vœu. Il correspond tout à fait à la volonté de Madame la Maire d'être très attentive au coût d'entretien de notre patrimoine.

Monsieur le Maire : *Le vœu est adopté à l'unanimité.*

16. ***V15201519 - Vœu du conseil de quartier Vaugirard/Parc des Expositions à la Maire de Paris relatif à la requalification du square du Clos-Feuquières présenté par Alphée ROCHE-NOEL et Agnès EVREN***

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOEL

Monsieur ROCHE-NOEL : Le 22 décembre, vous avez écrit à la Direction des espaces verts et de l'environnement pour appeler l'attention de cette Direction sur un certain nombre de difficultés qui sont apparues dans le square du Clos-Feuquières, je pense en particulier aux problématiques de sécurité qui se posent en raison d'un ouvrage d'art en béton. La direction des espaces verts vous a répondu fort récemment. Il nous a paru opportun, avec le conseil de quartier Vaugirard-Parc des expositions, de profiter de la réponse de la DEVE (qui dit en substance qu'il est techniquement faisable de détruire cette structure à deux conditions dont je vous laisse prendre connaissance dans le vœu) et de rassembler dans un même vœu l'ensemble des demandes qui ont été exprimées non seulement par le conseil de quartier lui-même, mais également par une association de parents d'élèves des écoles de la rue Théodore-Deck, usagers de ce parc, qui s'engage également pour son amélioration, pour appeler l'attention de la Maire de Paris sur un certain nombre de souhaits que nous formulons : la destruction de l'ouvrage d'art, la remise en eau de la mare avec la sécurisation de ses abords, la diversification et un peu plus de convivialité dans ce parc qui est très fréquenté, ainsi que la mise en place de sanitaires accessibles au public.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA

Madame TOUBIANA : Ce grand square est très fréquenté par les habitants du XVe. Des aménagements ont déjà été faits : en 2013, une nouvelle aire de jeux pour les enfants de 6 à 14 ans, un arrosage automatique, la mise en place de grillettes pour empêcher le piétinement des pelouses, le déplacement de la statue de Laniau pour sa mise en valeur. L'objet du vœu du conseil de quartier Vaugirard-Parc des expositions est de programmer la destruction de la structure en béton, la remise en eau de la mare, l'installation de toilettes indispensables dans un square avec tant de familles et d'enfants, le réaménagement du terrain de sport, l'installation d'aménagements attractifs ainsi que de buvettes. Nous ne pouvons qu'être favorables à ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT

Monsieur DARGENT : Je veux juste faire remarquer qu'aujourd'hui, l'accès au belvédère étant condamné et l'interdiction d'accès clairement affichée, il n'y a pas de question de sécurité. Il y a effectivement un désordre. La destruction de l'ouvrage est envisageable. Il y a néanmoins un préalable, évoqué dans le vœu mais qui n'est pas solutionné : la nécessité de disposer de locaux sociaux et de stockage pour les agents de la DEVE afin de permettre le bon entretien de cet espace vert.

Une deuxième réserve est que la suppression de la mosaïque en pâte de verre colorée, réalisée par Hugo VEIL, nécessite de disposer d'un avis des ayants-droit.

Sous ces deux réserves, nous sommes favorables au vœu.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA

Madame TOUBIANA : Un complément d'information pour M. DARGENT : la DEVE nous a répondu que des locaux avaient été trouvés pour ses agents au 20 rue du Clos-Feuquières. Le problème des agents ne se pose donc pas.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que les prochaines séances du Conseil d'arrondissement se tiendront les lundis 30 mars, 11 mai et 15 juin.

La séance est levée.

Le Député-Maire du 15ème arrondissement

Philippe GOUJON